

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Ibn Khaldoun –Tiaret–

Faculté Sciences de la Nature et de la Vie

Département Nutrition et Technologie Agro Alimentaire



Mémoire de fin d'études

En vue de l'obtention du diplôme de Master académique

Domaine : Sciences de la Nature et de la Vie

Filière : Sciences agronomiques

Spécialité : Développement agricole et agroalimentaire

Présenté par : BENELMOUAZ Rania Asmaa

ABDELLAOUI Yasmine

DAHMANI Youcef

*Thème*

**L'ANALYSE DES POLITIQUES DES PRIX ET REGULATION DU  
MARCHE DE BLE TENDRE EN ALGERIE : ENTRE  
PRODUCTION NATIONALE ET IMPORTATION, CAS DE CCLS  
DE TISSEMSILT**

*Soutenu publiquement le : 23 / 09 /2021*

**Jury:**

**Président: Mr. DAHANE. A**

**Encadrant: Mr. OUANES. M**

**Examineur: Mr. DAHOU. A/krim**

**Grade:**

**MCA**

**MAA**

**MCA**

**Année universitaire 2020-2021**

# **REMERCIEMENTS**

**En préambule à ce mémoire, nous souhaitons adresser notre plus grande gratitude à Dieu qui nous a apporté son aide le long de notre parcours universitaire, et sans lequel la réalisation du présent travail n'aura pas pu être possible.**

**En deuxième lieu, nous tenons à remercier notre Directeur de thèse Monsieur OUANES pour avoir accepté de bon gré de participer à cette thèse, ainsi que pour ses efforts fournis, pour ses conseils judicieux prodigués et pour sa patience et sa persévérance dans notre suivi, malgré ses charges intenses.**

**Nos profonds remerciements vont aux membres du jury ; Monsieur DAHAN et Monsieur DAHOU ; qui nous ont fait l'honneur de participer et de juger notre mémoire**

**Et de même, nous remercions toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.**

**Aux personnes qui nous ont aidé directement ou indirectement.**

**Et, nous tenons aussi à exprimer toute notre gratitude à tous nos enseignants du primaire jusqu'au supérieur pour tous les efforts consentis afin de nous transmettre éducation, savoir et science.**

**Sincères remerciements**

## **DEDICACE**

**Je dédie ce modeste travail :**

**À mes chers grand- parents Aicha et Mohamed “que dieu puisse leur accorder sa sainte miséricorde” ils me manquent tellement.**

**À mes très chers parents**

**Tous les mots du monde ne sauraient exprimer l’immense amour dans lequel je vous porte, ni la profonde gratitude que je vous témoigne pour tous les efforts et les sacrifices que vous n’avez jamais cessé de consentir pour mon éducation, mon instruction et mon bien être. De tous les pères, vous êtes le meilleur.**

**Papa, vous avez été et vous serez toujours un exemple pour moi par vos qualités humaines, votre persévérance et perfectionnisme.**

**Pourriez-vous trouver dans ce travail le fruit de toutes vos peines et tous de vos efforts. En ce jour, j’espère réaliser l’un de vos rêves.**

**Mama, source inépuisable de tendresse, de patience et de sacrifice. Votre prière et votre bénédiction m’ont été d’un grand secours tout au long de ma vie.**

**Quoique je puisse dire et écrire, je ne pourrais jamais exprimer ma grande affection et ma profonde reconnaissance. Je n’espère ne jamais vous décevoir, ni trahir votre confiance et vos sacrifices.**

**À mes deux chers frères Mohamed et Oussama, ainsi à ma sœur Chaima**

**À mes tantes, mes ancies et à tous les membres de ma famille**

**A toute la famille BENELMOUAZ**

**Aux plus belles cousines au monde Yasmine, Yousra et Racha**

**À tous mes amis proches “ Fadhila, Djamel et Kadi” pour leur encouragement**

**À tous ceux qui ont fait de moi ce que je suis aujourd'hui**

**Rania**

# **DÉDICACE**

**AVEC L'AIDE DE DIEU LE TOUT PUISSANT, CE TRAVAIL FUT  
ACCOMPLI ET JE LE DÉDIE À :**

**A MON TRÈS CHER PÈRE QUI EST À L'ORIGINE DE CE QUI JE SUIS.**

**A MA CHÈRE MÈRE QUI S'EST TOUJOURS SACRIFICE POUR MON  
ÉDUCATION, QUI M'A ENTOURÉE DE SON AMOUR ET DE SON  
AFFECTION, JE LA REMERCIE ET JE N'OUBLIERAI JAMAIS SON  
SOUTIEN MORAL DANS LES MOMENTS LES PLUS DIFFICILES QUE  
TE LA PROTÈGE.**

**A MA GRAND-MÈRE QUE J'AIME BEAUCOUP**

**A MES CHERS FRÈRES ET À TOUTE LA FAMILLE DAHMANI ET  
OUADAH.**

**A TOUS MES AMIS, ET À MES CHERS BINOMES**

**A TOUTE LA PROMOTION DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET AGRO-  
ALIMENTAIRE 2020-2021 À L'UNIVERSITÉ DE TIARET.**

**A TOUS CEUX QUI ONT CROISÉ DE PRÈS OU DE LOIN MON CHEMIN  
ET QUI M'ONT PERMIS D'ARRIVER LÀ OÙ JE SUIS.**

**YOUCEF**

## Résumé :

Le blé est l'alimentation principale de nombreux Algériens. Afin d'assurer la sécurité alimentaire des populations, l'État a toujours prôné des politiques de contrôle interventionnelles basées sur le contrôle des prix à la consommation. Depuis l'indépendance du pays en 1962, les subventions à la consommation ont été une mesure politique phare. Outre le coût élevé de cette politique et ses distorsions, les subventions à la consommation ne ciblent pas les plus pauvres, elles renforcent la dépendance du pays vis-à-vis de la consommation de blé, entravent l'organisation des acteurs du marché et s'y opposent. Bien que les constats soient mitigés, à notre connaissance, aucune étude n'a tenté de quantifier l'impact macroéconomique ou microéconomique d'éventuelles réformes des subventions algériennes à la consommation de blé.

## ملخص

القمح هو النظام الغذائي الرئيسي لكثير من الجزائريين. من أجل ضمان الأمن الغذائي للسكان، دعت الدولة دائمًا إلى سياسات الرقابة التدخلية القائمة على التحكم في أسعار المستهلك. منذ استقلال البلاد في عام 1962، كان دعم المستهلك أحد الإجراءات السياسية الرئيسية. بالإضافة إلى التكلفة العالية لهذه السياسة وتشوهاتها، فإن دعم المستهلك لا يستهدف أفقر الناس، بل يعزز اعتماد الدولة على استهلاك القمح، ويعيق تنظيم الجهات الفاعلة في السوق ويعارضها. على الرغم من أن النتائج مختلطة، على حد علمنا، لم تحاول أي دراسة تحديد تأثير الاقتصاد الكلي أو الاقتصاد الجزئي للإصلاحات المحتملة لدعم استهلاك القمح الجزائري

## Abstract

Wheat is the main diet of many Algerians. In order to ensure the food security of the populations, the State has always advocated interventional control policies based on the control of consumer prices. Since the country's independence in 1962, consumer subsidies have been a flagship policy measure. In addition to the high cost of this policy and its distortions, consumer subsidies do not target the poorest, they reinforce the country's dependence on wheat consumption, hamper the organization of market actors and s 'oppose it. Although the findings are mixed, to our knowledge, no study has attempted to quantify the macroeconomic or microeconomic impact of possible reforms of Algerian wheat consumption subsidies.

# Table des matières

Résumé

Listes des tableaux : .....	13
Listes des figures : .....	14
Listes des cartes : .....	14

## **INTRODUCTION GENERALE**

### **SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE**

#### **CHAPITRE 01 : LA STRUCTURE DE L'ECONOMIE NATIONALE**

Généralités sur la croissance économique: .....	19
1. Différentes descriptions de la croissance économique : .....	19
2. Comment mesurer la croissance économique ? .....	19
3. Les différents facteurs de la croissance économique : .....	20
4. La croissance économique a-t-elle des limites ? .....	20
a. L'épuisement des ressources naturelles : .....	21
b. Les inégalités de richesses sont inacceptables : .....	21
Les théories de la croissance économique : .....	21
a. Théorie de la stagnation : .....	21
b. Théories de la croissance : .....	21
Le redressement des indicateurs fondamentaux de l'économie algérienne : .....	22
a. La rente pétrolière un moteur du développement agricole .....	24

#### **CHAPITRE 02**

##### **SECTION 01 : LA SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE EN ALGERIE**

1. L'importance de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans l'économie nationale : .....	25
2. Le poids de l'agriculture dans la croissance économique en Algérie : .....	26

## SECTION 02 : EVOLUTION ET DYNAMIQUE DES POLITIQUES ET DES PRODUCTIONS AGRICOLES EN ALGERIE

1. Les politiques agricoles :.....	27
2. Historique des politiques agricoles en Algérie : .....	27
a. L'autogestion : .....	28
b. La révolution agraire : .....	29
c. Le secteur agricole en Algérie durant la période 1980-1987.....	30
d. La réorganisation du secteur agricole 1987 : .....	30
e. La politique du secteur agricole depuis 2000 : .....	31
a. Production végétale : .....	32
b. Production animale : .....	33
4. Soutien de l'état à l'agriculture : .....	36
5. Du Plan National de Développement agricole à la Politique Agricole et Rurale : .....	37
6. La dynamique de croissance dans les années 2000 : .....	38
a. Une productivité agricole en hausse : .....	38
b. L'extension des capacités productives agricoles .....	38
c. Les résultats enregistrés dans les filières agricoles : .....	39
7. Les contraintes qui empêchent un développement harmonieux de l'agriculture Algérienne :la production en milieu méditerranéen : .....	40
8. L'importance économique des céréales : .....	41
a. Au niveau mondial:.....	41
b. Au niveau national : .....	43
9. Situation de la céréaliculture en Algérie : .....	43
10. La faiblesse de la production nationale : pourquoi ?.....	44

## **CHAPITRE 03 : EVOLUTION DES MARCHES MONDIAUX DES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES**

### **SECTION 01 : LE MARCHÉ DU BLÉ EN ALGÉRIE : DESCRIPTION ET ANALYSE**

1. L'approvisionnement du marché : .....	45
a. Le marché du blé et son évolution : .....	46
a. Généralités sur le marché et sa culture : .....	48
2. La présentation du marché de blé : .....	49
a. La production nationale: .....	49
b. La consommation: .....	50
c. La demande nationale en blé : .....	50
d. Le stockage et le transport comme mode de régulation des marchés : .....	51
3. L'industrie de transformation : .....	53
4. Les échanges : .....	55
a. Les exportations: .....	55
b. Les importations: .....	55

### **SECTION 02 : POLITIQUES DE PRIX ET REGULATION DU MARCHÉ DU BLE EN ALGERIE**

1. Évolution des politiques sectorielles de la filière blé en Algérie : .....	56
a. Du monopole public au désengagement partiel de l'État : 1965 à 1996 : .....	57
b. La montée en puissance du secteur privé : 1997 à ce jour : .....	57
2. Prix internationaux versus structuration du marché du blé : .....	58
a. Hausse des prix et rapport de force pour l'accès au marché : .....	58
b. Influence des prix internationaux sur la régulation du marché du blé et sur les marchés intérieurs : .....	59



## **METHODES DE TRAVAIL**

Mécanismes de régulation des prix de blés :.....	62
<b>Le marché du blé en Algérie : .....</b>	<b>63</b>
1. Réforme des subventions du blé : .....	63
2. Système du fonctionnement de la subvention :.....	64
3. Système d'achat de la production nationale :.....	65
4. Réforme du soutien de prix céréales :.....	66
5. Transferts financiers : un outil de régulation du marché des céréales : .....	67
6. Formulation des prix de blé : .....	71
a. Composition du prix à la consommation du blé :.....	72

## **RESULTATS ET DISCUSSIONS**

Une production nationale toujours insuffisante : .....	75
1. La croissance démographique :.....	75
Une consommation de blé très large : .....	76
Facture alimentaire de plus en plus grande : .....	76
Transition inévitable : un chemin à parcourir .....	77
Faiblesse des ressources financières : .....	77

## **CONCLUSION**

Travaux cités

Annexes

# ABRÉVIATIONS

ALGEX : Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur

BL : Bovin Local

CAPCS : Coopérative Agricole Polyvalente Communale de Services

CCLS : Coopérative de Céréales et de Légumes Secs

DSA : Direction des Services Agricoles

EAC : Exploitation Agricole Collectives

EAI : Exploitation Agricole Individuelle

ENIAL : Entreprise Nationale de développement des Industries Alimentaires

ERIAS : Entreprises Régionale des Industries Alimentaires et Dérivés

FCP : Fond de Compensation des Prix

FLDDPS : Fond de Lutte contre la Désertification et le Développement du Pastoralisme et de la Steppe

FDRRMVTC : Fond de Développement Rural de Mise en Valeur des Terres par la Concession

FDS : Fond de Développement Social

FNDIA : Fond National de Développement de l'Investissement Agricole

FNRA : Fond National de la Révolution Agraire

FNSEJ : Fond National de Soutien à l'Emploi des Jeunes

FONAL : Fond National d'Aide au Logement

FPCT : Fond de Péréquation des Coûts de Transport

IAA : Industrie Agro Alimentaire

OAIC : Office Algérien Interprofessionnel des Céréales

PC : Prix à la Consommation

PGF : Productivité Globale des Factures

PIB : Produit Intérieur Brut

PIC : Programme d'Intensification de la céréaliculture

PL : Prix à la production

PM : Prix à l'importation

PMA : Pays Moins Avancés

PMG : Prix Minimum Garantit

PNB : Produit National Brut

PNDA : Plan National de Développement Agricole

PNDAR : Plan National de Développement Agricole Rural

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement humain

PPDRI : Projet de Proximité de Développement Rural Intégré

PRCHAT : Programme de Renforcement des Capacités et d'Assistance Technique

PSRE : Programme de Soutien à la Relance Economique

SAT : Superficie Agricole Totale

SAU : Superficie Agricole Individuelle

SNTF : Société Nationale de Transport Ferroviaire

STG : Société de Transport des Grains

UCA : Unions de Coopérative Agricole

## Listes des tableaux :

	Titre	Page
Tableau 01	Evolution des recettes des hydrocarbures	11
Tableau 02	Répartition des exploitations du secteur privé	16
Tableau 03	Répartition des exploitations agraire	17
Tableau 04	Bilan de la réorganisation	18
Tableau 05	Répartition du cheptel bovin	22
Tableau 06	Répartition du cheptel caprin	23
Tableau 07	Evolution de la production agricole	27
Tableau 08	Le marché mondial du blé	31
Tableau 09	La transformation des céréales en produits finis	43
Tableau 10	Les formes de soutien publics à la filière blé	55
Tableau 11	Evolution du prix payé aux producteurs	56
Tableau 12	Les quantités et les prix des entrées du blé	58
Tableau 13	Les quantités et les prix des sorties du blé	61

### Listes des figures :

	Titre	Page
Figure 01	Structure actuelle de la filière blé	54
Figure 02	Subvention du marché intérieur du blé	57
Figure 03	Composition du prix à la consommation	61

### Listes des cartes :

	Titre	Page
Carte 01	Principaux flux mondiaux de blé	30
Carte 02	Production céréalière en Algérie	38

### Listes des graphes :

	Titre	Page
Graphe 02	Evolution de la production céréalière, utilisation et stocks 2006- 2017	35
Graphe 03	Evolution de la production céréalière, utilisation et stocks 2011- 2022	37
Graphe 04	Evolution des prix internationaux de blé et du pétrole	48
Graphe 05	Les quantités des entrées du blé 2015-2020	59
Graphe 06	Les prix des entrées du blé 2015- 2020	59
Graphe 07	Les quantités des sorties du blé 2015- 2020	63
Graphe 08	Les prix des sorties du blé 2015- 2020	63

# INTRODUCTION GENERALE:

Pour la première fois, il y a environ dix mille ans, les tous premiers cultivateurs sèment quelques poignées de graines qu'ils ont coutume de cueillir dans la nature sauvage. Avec la croissance des germes, quelques mois plus tard, c'est un nouveau monde qui naît. En quelques milliers d'années, l'agriculture se répand de par le monde, en dessinant sur son passage le visage de la civilisation. (M. Chauvet, 2008).

Les céréales sont les plantes les plus cultivées au monde Par la superficie et par le volume récolté, eux et leurs dérivés constituent l'alimentation de base dans beaucoup de pays en développement, particulièrement dans les pays magrébins. Entre autre ; elles constituent la source de protéine la plus importante dans le monde. (Djermoun. A, 2009).

Le secteur des céréales occupe une place très importante dans l'économie algérienne, car le pays est le sixième importateur mondial de blé. Les céréales et leurs dérivés constituent l'épine dorsale du système alimentaire algérien. (Kellou.R, 2008)

Malgré l'augmentation de la production alimentaire par habitant, environ 800 millions de personnes ont faim et environ 1,2 milliard de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté de consommation internationale de 1 USD par habitant et par jour. (Mr. MAAMRI. K, 2011).

En Algérie comme dans tous les autres pays, la filière céréalière a connu un historique jonché de politiques, de réformes et tentatives d'amélioration qui aboutissent plus ou moins aux objectifs fixés. Il y a lieu de citer notamment, les réformes prises en 2000 dans le cadre du plan national du développement agricole, qui comportent une politique céréalière ayant pour objectifs de réduire les importations, d'améliorer la production nationale des céréales (notamment pour le blé) tant en quantité qu'en qualité, et d'apporter l'ensemble des facteurs nécessaires à la production ainsi que d'assurer leur maîtrise et leur bonne gestion. (BOURIHANE. D et MEKKAOUI.Z, 2013).

Aujourd'hui, le secteur agricole reste le troisième secteur de l'économie nationale, en matière de formation de la valeur ajoutée. La part du PIB agricole dans le PIB total représentait 12% en 2012 se situant après le secteur des hydrocarbures qui représentait 45,7% et celui des services à 20,5%.

C'est le blé qui est le plus important. Il tient de loin, la première place quant à l'occupation des terres agricoles, parce qu'elles servent de base à l'alimentation des habitants. À titre indicatif, la quantité des blés importés pour la saison 2005/2006 atteint 5,5 millions de tonnes pour une facture de 510 millions de dollars US. (Kellou. R, 2008).

Le blé est cultivé à une échelle significative dans 70 pays et pour de nombreux ménages pauvres, le blé est un élément de production ou de consommation importante. Néanmoins, la sécurité alimentaire mondiale est assez fragile, en particulier si l'on regarde vers le milieu du siècle : en raison des besoins prévus pour les utilisations humaines, animales et industrielles, la production mondiale de blé devrait passer de près de 600 millions de tonnes à environ 760 millions de tonnes en 2020. Avec une expansion limitée de la surface ensemencée. (Mr. MAAMRI. K, 2011).

Cependant, bien que le taux de croissance annuel moyen de cette partie ait été de 0,73% au cours des six dernières années, le ratio des importations de blé sur la consommation totale de cette dernière a continué d'augmenter au cours de la même période, l'Algérie se classant sixième. (O. Bessaoud et al).

C'est alors à partir de ce contexte que nous nous sommes intéressées à la question de savoir **quelles sont les politiques du prix qui régulent le marché des céréales en Algérie ?**

Cette question principale soulève un certain nombre de questions secondaires, auquel nous tenterons d'apporter des éléments de réponses à travers ce travail, à savoir :

- Quels sont les organismes qui assurent la gestion de la filière céréalière en Algérie et quels sont les rôles qu'accomplissent ces organismes dans la production du blé ?
- L'agriculture pourra t'elle subvenir aux besoins alimentaires d'une population toujours croissante ?

L'objectif de notre étude consiste à analyser les différents composants du système algérien des politiques de régulation du marché des céréales, et en particulier, d'identifier des mécanismes de régulation de la filière blé tendre en Algérie. Cette étude va permettre l'initiation de l'étudiant à construire une approche d'analyse de diagnostic sur les différents acteurs de la filière.

Nous comptons mener notre travail en se basant sur deux hypothèses ;

La première suppose que L'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC) est un organisme public qui est responsable) sur stimulation de la production nationale de céréales et dérivés par des mécanismes financiers ou des interventions directes, L'organisation de la collecte de la production nationale des céréales et de la livraison des intrants aux céréaliculteurs et sur La réalisation du programme national d'importation et d'exportation des céréales dans les meilleures conditions de prix, de coût, de qualité et de délai.

La seconde hypothèse suppose que l'agriculture pourra répondre aux besoins de la population algérienne si elle suit un dynamisme particulier :à travers une intensification des cultures tout en améliorant le système conventionnel à coûts d'intrants élevés, et le maintien des systèmes de soutien en amont et surtout en aval la filière céréale par l'augmentation de prix à la production , ce mécanisme améliore les rendements, le développement de l'agriculture en basant sur des investissements importants en recherche, en infrastructures et en technologies.

Et pour cela, on a structuré notre travail suivant une approche méthodologique établie suivant deux sections :

La première bibliographique articulée en trois (3) chapitres ou chaque chapitre traite un élément de notre travail :

Le premier s'intitule : la structure de l'économie nationale.

Le second traite les paramètres suivants contenus dans deux sections : la première dans le titre de « la situation du secteur agricole en Algérie », et la seconde s'intitule « l'évolution et dynamique des politiques et des productions agricoles en Algérie ».

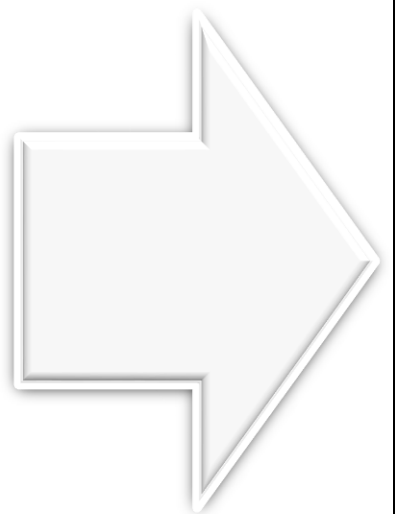
Le troisième essaye de clarifier notre approche à travers une analyse détaillée contenue dans le chapitre qui s'intitule : l'évolution des marchés mondiaux des produits.

Pour la deuxième section qui est surtout une partie d'analyse et d'approfondissement la compréhension des mécanismes de formulation et de soutien de prix de blé tendre entre le producteur et la CCLS et entre la CCLS et le consommateur sans oublier la partie importation/stockage/transformation

Cette étude est illustrée à travers la synthèse, le diagnostic du fonctionnement de la CCLS de Tissemsilt.



# **Synthèse bibliographique**



# CHAPITRE 01 : LA STRUCTURE DE L'ECONOMIE NATIONALE

## Généralités sur la croissance économique:

### 1. Différentes descriptions de la croissance économique :

Les économistes utilisent le terme de croissance conventionnellement pour décrire une augmentation de la production sur le long terme.

- ✚ Selon la définition de François Perroux, la croissance économique correspond à « l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension, pour une nation, le produit global net en termes réels ».
- ✚ Adam Smith a défini la croissance économique comme « une croissance continue à grande échelle, accompagnée de changements structurels et conduisant à une amélioration du niveau de vie ». (OUKRID.A et YOUCEF. R, 2018).

D'après ces définitions on constate que la croissance économique désigne l'augmentation soutenue, sur une longue période, de la production de biens et services dans un pays. (LEVERBE. J).

Lorsqu'on parle de la croissance économique, on considère l'augmentation des richesses dans un pays donné, à une date donnée. Les richesses constituent tous les éléments matériels que les consommateurs peuvent acheter, participant ainsi à leur bien-être individuel. (SES).

### 2. Comment mesurer la croissance économique ?

La croissance est un phénomène quantitatif qui mesure l'évolution des ressources dont on dispose naturellement et collectivement. Pour mesurer la croissance on utilise les plus souvent deux indicateurs

- ✚ Le PNB (Produit National Brut) : C'est la valeur de la production de biens et services réalisée par les agents économiques nationaux qu'ils soient installés dans le pays ou à l'étranger.
- ✚ Le PIB (Produit Intérieur Brut) : C'est la valeur des biens et services produits pendant l'année par les agents économiques (entreprises) résidents à l'intérieur du territoire national. (Kaboré. E, 2011).

Cet indicateur, probablement parce qu'il est synthétique et facile à utiliser, est très utilisé pour évaluer la santé économique d'un pays et la tendance de ces dernières décennies a parfois été de le regarder comme un témoin des progrès économiques et sociaux du pays. (LEVERBE. J).

Lorsque la croissance économique est mesurée en monnaie courante, il s'agit de la croissance nominale. Par opposition, la croissance réelle correspond à la croissance mesurée en monnaie constante.

De façon analytique, en partant du PIB, la croissance économique se calcule comme suit :

$$\text{Taux de croissance} = \frac{PIB(n) - PIB(n-1)}{PIB(n-1)} \quad \text{où } n \text{ désigne l'année.}$$

Bref, on peut dire que le PIB est un indicateur très utile des activités économiques d'un pays. Cependant, il ne donne pas à lui seul des indications pertinentes sur le bien-être personnel. C'est un baromètre de croissance et non de développement, c'est pourquoi il doit être complété par d'autres outils destinés à intégrer les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. (OUKRID.A et YUCEF. R, 2018).

### **3. Les différents facteurs de la croissance économique :**

La croissance économique dépend de l'utilisation des facteurs de production. Ces facteurs de production sont le capital, le travail et la productivité globale des facteurs. .

L'augmentation du stock de capital (ou investissement) semble essentielle à la croissance car le capital nouveau a un double effet :

- Il augmente le volume de capital disponible pour la production
- Il intègre de nouveaux procédés, de nouvelles techniques qui le rendent encore plus productif. (LEVERBE. J).

### **4. La croissance économique a-t-elle des limites ?**

La croissance économique est accompagnée de l'augmentation de la population mondiale. Mais cette croissance a une limite, fixée par la planète qui ne pourra pas répondre aux besoins des hommes.

En 1798, Thomas Malthus fait déjà le lien entre la rareté des ressources et la croissance de la population mondiale. En effet, plus la population est importante, plus elle se reproduit. C'est donc une augmentation exponentielle.

Pour ce qui est de la croissance des ressources, elle suit une augmentation linéaire, du fait de la limite des ressources et matières premières disponibles sur la terre. (Benoist. R).

a. L'épuisement des ressources naturelles :

Tous les experts soulignent les dangers que nous faisons courir à notre planète dans un avenir relativement proche en maintenant notre modèle de croissance.

b. Les inégalités de richesses sont inacceptables :

La croissance actuelle, parce qu'elle est très inégale et très inégalement répartie, exacerbe les tensions entre les pays. (APSES.org).

### **Les théories de la croissance économique :**

Si les évolutions les plus récentes de la théorie de la croissance tendent vers cet idéal, c'est grâce au rapprochement qui a pu s'opérer entre les modèles dits de stagnation et les modèles dits de croissance.

a. Théorie de la stagnation :

Notons que les économistes classiques plaçaient les interactions entre sphère démographique et sphère économique au centre de leur pensée, ouvrant la voie, autour de la théorie Malthusienne et se construit donc les deux hypothèses :

- ✓ La première consiste en une technologie de production où les biens agricoles sont produits avec du travail et de la terre ; la terre est disponible en quantités fixes.
- ✓ Arrive alors la seconde hypothèse, celle d'une fécondité fonction croissante de la quantité de nourriture disponible pour tout un chacun

b. Théories de la croissance :

On distingue deux voire trois grands types de modèles de croissance : le modèle de croissance néoclassique, également nommé modèle de croissance exogène ; le modèle de croissance endogène et les modèles de piège à pauvreté.

### *b-1. La croissance néoclassique :*

La première source de croissance potentielle, est l'accumulation de capital physique. Dans ce cas, la croissance sera proportionnelle à l'investissement, que cet investissement vienne de l'économie locale via l'épargne, ou du reste du monde.

En effet, pour générer une croissance soutenue par l'augmentation du capital, il faudrait que l'épargne des ménages qui finance ce capital augmente dans une même proportion.

### *b-2. Théorie de la croissance endogène :*

Elle souligne l'importance première de la relation entre innovation et pouvoir de marché : l'incitation à innover provient des droits de monopoles sur les nouveaux produits ou procédés, monopole à l'origine de bénéfices nouveaux.

### *b-3. Les pièges à pauvreté :*

Les modèles de croissance endogènes et de piège à pauvreté diffèrent également quant à leurs prescriptions en matière de politique économique.

Un pays initialement pauvre, c'est à dire peu doté en capital, peut être piégé dans un équilibre de pauvreté perpétuelle alors qu'un pays initialement mieux doté peut croître perpétuellement. Une version plus générale des modèles de piège de pauvreté permet également d'expliquer une croissance cyclique, modélisant pourquoi certains pays ont connu des périodes de déclin, que ce dernier soit relatif ou absolu. (D. de la Croix et Thomas Baudin, 2015).

## **Le redressement des indicateurs fondamentaux de l'économie algérienne :**

D'une part, la sécurité alimentaire est étroitement liée à la dynamique de croissance qu'a connue l'agriculture au cours des 15 dernières années, et d'autre part aux indicateurs de base de l'économie algérienne à la fin des années 1990. L'assouplissement financier induit par les cours internationaux élevés du pétrole (plus de 100 US\$ le baril avant mi-2014) a permis de formuler un ambitieux Plan National de Développement Agricole (PNDA) et de financer d'importantes quantités d'importations alimentaires. (Bessaoud. O, 2016).

En 2001, l'Etat a mis en œuvre un programme de redressement économique favorisant la croissance et la stabilité de l'économie. Ce programme de 7 milliards de \$US visait à revitaliser la production agricole, à développer le réseau public de distribution d'eau, à améliorer l'infrastructure et les

services de transport, à rehausser le niveau de vie et à encourager les projets locaux de mise en valeur.

Le redressement pétrolier, continu depuis 2001, a permis d'augmenter rapidement les recettes budgétaires et d'accumuler des réserves de change, à un niveau sans précédent. La croissance du PIB, menée par les hydrocarbures mais aussi par d'autres secteurs comme la construction, les télécommunications et d'autres services, a atteint 6,9 % en 2003 et 5,2% en 2004 et 2005.

Forte de ses recettes pétrolières en hausse, l'Algérie s'est lancée dans un vaste programme d'investissements publics, intitulé « Deuxième programme de redressement économique 2005–09 », suite au programme de soutien à la relance économique (PSRE) de 2001-2004 de 6 milliards €.

### 1. Rente pétrolière et relance des interventions publiques :

Depuis l'indépendance, l'Algérie a lancé de grands projets industriels qui lui ont permis de mettre en place une assise économique viable. La rente pétrolière a été en grande partie réinvestie dans les projets de développement. Au milieu des années 80, l'économie a connu d'importantes difficultés. Le contre-choc pétrolier de 1986 a eu une influence négative sur cette économie quasiment rentière. C'est la période des plans anti-pénurie et des tentatives de stabilisation. (Yamna Achour Tani, 2013).

Les prix du pétrole qui se redressent sur le marché mondial ont été le facteur déterminant de la relance économique et des fonctions redistributives de l'Etat. Les prix du pétrole passent en effet, d'une moyenne 47.6 dollars le baril dans la décennie 2000 (Rebah. A, 2012) à 42 dollars le baril en 2020. Cette embellie génère des recettes en croissance continue comme le montre le tableau suivant :

**Tableau 01 : Évolution des recettes des hydrocarbures**

<i>Année</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
<i>Le prix moyen du baril USD</i>	<b>113</b>	<b>18.1</b>	<b>31</b>	<b>54</b>	<b>71</b>	<b>65</b>	<b>42</b>

**Source : Direction générale du Trésor, 04 juin 2020.**

Par conséquent, les comptes publics et extérieurs ont connu une nette dégradation : le déficit budgétaire a atteint jusqu'à 15% du PIB en 2015 (9% en 2019), alors que le déficit courant est resté compris entre 16% et 22% du PIB entre 2015 et 2019. La croissance économique a également été impactée, passant de 3,7% en 2015 à 0,7% en 2019. Les derniers chiffres relatifs à l'emploi font état d'un taux de chômage de 11%, avec un chômage des jeunes particulièrement important (27%).

a. La rente pétrolière un moteur du développement agricole

De nombreux fonds mis en place par l'Etat : le Fonds national de développement de l'investissement agricole (FNDIA), le Fonds de développement rural de mise en valeur des terres par la concession (FDRRMVTC), et le Fonds de lutte contre la désertification et le Développement du pastoralisme et de la steppe (FLDDPS). (Bessaoud. O, 2016).

Les populations rurales peuvent également obtenir d'autres sources de financement pour développer leurs territoires à travers plusieurs fonds comme : le Fonds national d'aide au logement (FONAL), Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes (FNSEJ) qui soutient les micro-entreprises des jeunes agriculteurs. Les Fonds de promotion des activités de l'artisanat traditionnel (FNPAAT), du développement social (FDS), ainsi que le Fonds spécial de développement du Sud et de soutien des activités des hauts plateaux contribuent également à l'amélioration des conditions d'emploi et de vie de ces populations. (Bessaoud. O, 2016).

# CHAPITRE 02 :

## SECTION 01 : LA SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE EN ALGERIE

### 1. L'importance de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans l'économie nationale :

Avec près de 28% de la population active occupée et une contribution au PIB de 12,6 %, l'agriculture conserve une importance sociale et économique indéniable. Le secteur agricole est confronté à la libéralisation des échanges des produits agricoles, notamment pour les produits de base tels que les céréales et les produits de l'élevage, bénéficiant actuellement de taux de protection élevés. La durabilité des gains de compétitivité requiert la nécessité de concilier l'activité agricole et la protection des ressources naturelles.

Le XIème Plan de développement a défini des mesures pour améliorer la compétitivité, veiller à la protection de l'environnement naturel et permettre au secteur agricole d'accomplir un rôle économique et social dans le développement du pays. (Bachta M.S, 2008).

Le contexte économique national n'est plus le même depuis l'année 2014. Le constat établi supra révèle que sur le plan économique, « les fondamentaux » ne cessent de se dégrader depuis cette date. La balance commerciale est négative depuis 2015 et le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 107% en 2014 à 76% en 2017. Les réserves de change de l'Algérie, qui avaient atteint un plafond record de près de 200 mds de dollars en 2013, connaissent une baisse drastique. Par ailleurs, les cours mondiaux des produits de base, favorables aux importateurs ces dernières années, connaissent, à l'exception notable des blés, des hausses significatives qui alourdissent en 2017 la facture alimentaire. C'est en tenant compte de ce cadre macro-économique et financier fortement contraint qu'évolue le secteur agricole et alimentaire et le modèle de croissance qui est promu par les pouvoirs publics. (O. Bessaoud, et al).

### 2. Le poids de l'agriculture dans la croissance économique en Algérie :

La fonction initiale et essentielle de l'agriculture est celle d'assurer l'alimentation de la population d'un pays. Le secteur agricole est au cœur de l'économie des pays les moins avancés (PMA). Il représente une large part du produit intérieur brut (PIB),



Les liens étroits en amont et en aval qui existent à l'intérieur du secteur rural ainsi qu'avec les autres secteurs de l'économie produisent en outre un effet de stimulation de la croissance et de la génération de revenus. Une production vivrière et un système agricole solides et dynamiques sont l'un des principaux piliers de la stratégie de croissance économique et de développement. (FAO, 2001).

L'importance accordée à l'agriculture n'est pas seulement liée aux questions alimentaires, mais aussi à la lutte contre la pauvreté, car l'agriculture est une source de richesse, de revenus et d'emplois, et constitue donc un bon point de départ. Moyens disponibles pour les sociétés pauvres. En effet, l'agriculture peut embaucher un grand nombre de travailleurs en amont et en aval. (BOURIHANE. D et MEKKAOUI.Z, 2013).

## **SECTION 02 : EVOLUTION ET DYNAMIQUE DES POLITIQUES ET DES PRODUCTIONS AGRICOLES EN ALGERIE**

### **1. Les politiques agricoles :**

Au regard de l'économie internationale, l'agriculture est « un ensemble de moyens pour les agriculteurs de maintenir ou d'étendre leur compétitivité interne et externe et de dégager des parts de marché au détriment de leurs principaux concurrents ».

Selon G. Bazin, la politique agricole est « une série d'actions déterminées par le pouvoir politique à mettre en œuvre dans un pays. C'est une manière consciente et définitive de mettre en œuvre des politiques agricoles dans les domaines de la production, des échanges internes et externes, Consommation de produits agricoles et composition du capital Consommation agriculture. Il s'agit d'une politique sectorielle qui a été incorporée dans la politique économique nationale et peut être incorporée dans une stratégie plus large de développement économique et social ».

D'une manière générale, la politique agricole est un ensemble de mesures réglementaires interdépendantes, de dispositifs structurels, de moyens financiers et humains mis en œuvre par les pouvoirs publics pour favoriser le progrès et la prospérité du secteur agricole. (BOURIHANE. D et MEKKAOUI.Z, 2013).

### **2. Historique des politiques agricoles en Algérie :**

L'agriculture algérienne a connu plusieurs réformes depuis l'indépendance à nos jours, les principales dates à retenir de ces réformes sont :

#### **a. L'autogestion :**

Par la promulgation du décret n° 62-20 du 24 août 1962 et l'intervention de l'État du décret de mars 1963, des transferts de propriété à grande échelle ont commencé à avoir lieu. Les autorités de haut niveau du pays ont institutionnalisé le système dit d'autogestion ou socialiste. Ainsi, en 1965, le secteur agricole autogéré occupait 2,3 millions d'hectares, occupés par les colons pendant la période coloniale. Le décret n°66-182 du 6 mai 1966 a transféré la propriété du bien initialement déclaré vacant à l'Etat, devenant ainsi propriétaire unique. (BENYOUCEF. B, 2016). Durant cette période (1967-1973), malgré les moyens humains, organisationnels et financiers, le secteur agricole est loin de jouer un rôle moteur dans l'économie.

La baisse de la productivité, la faible qualification des travailleurs, le manque de compétitivité et l'exode des travailleurs vers les activités industrielles en sont les raisons. Évidemment, au sein du service d'autogestion, les moyens de mise en œuvre n'ont pas été adaptés à l'objectif de croissance de la production. (OUKRID.A et YOUCEF. R, 2018).

**Tableau 02 : Répartition des exploitations du secteur autogéré.**

Superficie par Tranche (ha)	Exploitations		Superficie (1000 ha)	
	Nombre	% du total	Superficie	% du total
Moins de 100	106	5.3	5	0.02
100-500	479	24	159	6.9
500-1000	634	31.8	520	22.6
1000-2000	554	28.8	856	37.2
Plus de 2000	221	11.1	752	33.3
Total	1994	100	2302	100

**Source : Annuaire statistique, 1974.**

b. La révolution agraire :

Cette nouvelle réforme de l'agriculture se situe à une période charnière du développement économique du pays. Le lancement du premier plan quadriennal 1970-1973 et la nationalisation des hydrocarbures constituent les prémices de la planification économique dont la base matérielle sera la rente pétrolière. C'est dans ce contexte que sera promulguée le 8 Novembre 1971 l'ordonnance portant révolution agraire. L'action de cette nouvelle réforme s'étend à l'ensemble de la campagne algérienne où « elle doit se traduire non pas par une simple nationalisation des terres, mais par la création des conditions de leur mise en valeur au profit des masses rurales ». (Jouve. A et Bouderbala. N, 1999).

Parmi les objectifs de la Révolution agraire, on peut citer : La réorganisation et l'augmentation de la production agricole et le développement autour des bassins de production.

Le 1er janvier 1973, le Fonds national de la révolution agraire (FNRA) a été créé à partir des terres domaniales et des terres communautaires locales. (OUKRID.A et YUCEF. R, 2018).

**Tableau 03 : Répartition des exploitations agraires.**

Type d'exploitation	Nombre	Attributaires
GMV	258	2250
CAEC	707	11580
CAPRA	1349	24434
Attributaires Individuels	1120	1120
Total	3434	39384

Source : Annuaire statistique, 1974.

**GMV** : groupement de mise en valeur.

**CAEC** : coopérative agricole d'exploitation en commun.

**CAPRA** : coopérative agricole de production de la révolution agraire.

c. Le secteur agricole en Algérie durant la période 1980-1987

Cette période est caractérisée par deux plans quinquennaux :

➤ **Le premier plan quinquennal (1980-1984) :**

Le positionnement du premier plan quinquennal est de répondre aux besoins sociaux de base de la population, de modifier l'alimentation de la population, et de réduire la dépendance alimentaire en s'adaptant aux besoins nationaux.

L'objectif à long terme d'indépendance alimentaire passe par la création de toutes les conditions pour rendre les équipements de production agricole plus performants et plus en phase avec les besoins de la population et les impératifs de développement.

➤ **Le deuxième plan quinquennal (1985-1989) :**

Le deuxième plan quinquennal donne la priorité au développement de l'agriculture et de l'hydraulique et sa réalisation repose sur la formulation d'une stratégie de développement agricole centrée sur les enjeux de l'alimentation. A moyen terme, la priorité doit être donnée à la réduction de la dépendance alimentaire.

A cet effet il prévoit d'une part, une amélioration de la population et d'autre part, la prise en compte des orientations de développement du secteur agricole sur la base d'une ration alimentaire objectif. (OUKRID.A et YUCEF. R, 2018).

d. La réorganisation du secteur agricole 1987 :

Cette réorganisation a abouti à la création de 22350 EAC et 5677 EAI, dont les membres doivent accepter des actions administratives en fonction de leur situation. Selon la loi n°87-19. L'État conserve la propriété de la terre, mais la terre est en permanence détenue par le collectif des travailleurs de longue date, les contremaîtres, les exploitations existantes, puis un collectif de personnes exerçant des activités. Ingénieurs, saisonniers et jeunes agriculteurs. (OUKRID.A et YUCEF. R, 2018).

Le dernier bilan, établi en 1992 par le ministère de l'Agriculture, dresse la situation suivante :

**Tableau 04 : Bilan de la réorganisation (superficie en ha)**

EAC			EAI		Ensemble		
Nombre	Superficie	Attributaires	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie	Attributaires
22 356	2 232 588	156 348	5 677	55 969	28 033	2 288 557	162 225

**Source : Ministère de l'agriculture et de la pêche, 1992.**

e. La politique du secteur agricole depuis 2000 :

Sortir des années noires du terrorisme, c'est reconstruire le monde rural qui a payé un lourd tribut, empêcher l'exode des populations vers les centres urbains, et restaurer le développement économique, notamment agricole.

➤ **Le plan national de développement agricole (PNDA) :**

Le PNDA a été formulé et mis en œuvre en 2000 pour établir un nouveau plan de Politiques de développement agricole et rural. Ce plan a pour objectif :

- ✚ L'accès des populations aux produits alimentaires selon les normes conventionnellement admises.
  - ✚ Une meilleure couverture de la consommation par la production nationale, et un développement des capacités de production des intrants agricoles et du matériel de reproduction.
  - ✚ La promotion des productions à avantage comparatifs avérés en vue de leur exportation.
  - ✚ L'amélioration des conditions de vie et des revenus des agricultures.
- **Le plan national de développement agricole rural (PNDAR) :**

Ce plan constitue un prolongement naturel du PNDA. Il vise à apporter une réponse globale et cohérente aux principaux défis et contraintes naturelles, technologiques, organisationnelles et institutionnelles identifiées. Ces contraintes sont principalement l'affaiblissement des fondements de la sécurité alimentaire du pays et l'incapacité à maintenir la cohésion et la paix sociale en milieu rural, indispensables aux équilibres globaux de la société.

Le PNDAR constitue également une démarche devant assurer les synergies entre les exploitations agricoles. (BOURI. Ch, 2011). Il est mis en œuvre dans le cadre de programmes diversifiés s'articulant principalement autour de :

- ✚ L'amélioration des conditions d'exercice des activités agricoles et pastorales.
  - ✚ L'accompagnement et l'encouragement à la promotion de la pluriactivité comme facteur d'amélioration des revenus des ménages ruraux ou de création de revenus.
  - ✚ L'accélération du processus de modernisation du secteur en encourageant les investissements productifs et technologiques dans les exploitations agricoles.
- **Plan de proximité de développement rural intégré (PPDRI) :**

A partir de l'année 2008, des projets de proximité (les P.P.D.R.I) sont mis en place. Ils répondent à des axes stratégiques qui sont au nombre de quatre :

- ✚ Modernisation et/ou réhabilitation des villages (amélioration des conditions de vie).
- ✚ Diversification des activités économiques et des revenus.
- ✚ Protection et valorisation des ressources naturelles.
- ✚ Protection et valorisation du patrimoine rural, matériel et immatériel. (OUKRID.A et YOUCEF. R, 2018).

### **3. Évolution des principales productions agricoles :**

## **a. Production végétale :**

### **➤ Les céréales:**

Le système alimentaire des Algériens est basé essentiellement sur les céréales qui occupent une place stratégique dans le système alimentaire et dans l'économie algérienne.

L'orge, le blé dur et le blé tendre occupent à eux seuls 97.60 % de la superficie totale, alors que 2,40 % seulement représente la surface occupée par l'avoine ; malgré les énormes progrès enregistrés dans la productivité, ceux-ci ont permis d'améliorer les variétés, la fertilisation et d'assurer une meilleure Protection. (BENABDALLAH. M. A, 2016).

Les superficies récoltées en toutes espèces confondues ont augmenté de façon significative (13,68 %), passant ainsi de 2 349 619 ha à 2 671 140 ha. Les espèces ayant enregistré une forte augmentation sont l'avoine avec 22,55 % et l'orge avec 18,64 %. (OUKRID.A et YUCEF. R, 2018).

### **➤ Cultures fourragères:**

Malgré les efforts consentis à son amélioration, la production reste faible et ne peut satisfaire les besoins sans cesse croissants du cheptel.

Actuellement, les fourrages occupent une surface de 457000 ha, ce qui représente un taux de 7% de la S.A.U alors qu'une superficie importante est laissée annuellement en jachère. (HAMRIT. S, 1995).

### **➤ Les légumes secs:**

La filière légumineuse a enregistré de grandes performances en 2018. Et ce, avec une importante production, principalement pour les pois chiches et les lentilles. Pour la campagne 2017/2018, elle était à 1,3 millions de quintaux pour une valeur de 220 milliards de dinars soit une évolution de 63% par rapport à 2017 (135 milliards de dinars).

Pour rappel, durant la campagne 2015/2016, le volume de production obtenu était de 770 153 quintaux, soit une augmentation de 69%. Pour les rendements moyens, ils ont atteint 12 q/ha durant la campagne 2017/2018, contre 11 q/ha en 2016/2017. C'est dire que la filière a enregistré des résultats probants durant la campagne agricole 2017/2018 où les superficies, les productions et les rendements ont augmenté de manière substantielle. (ZITOUNI. T, 2019).

➤ **Les cultures maraichères:**

En Algérie, la culture maraîchère est la 2ème culture après celle des céréales. Elle occupe une superficie de plus de 350.000 ha avec une production estimée à 8,5 millions de tonnes en 2013.

Les principales zones productrices de maraîchage sont : Alger, Ain Defla, Boumerdes, Biskra, Chlef, Mascara, Mostaganem, Skikda, Tipaza, El Tarf, El Oued, Tlemcen et Ain Temouchent. (GHELAMALLAH. A, 2016).

**b. Production animale :**

Selon (F.A.O, 2012), l'élevage en Algérie, concerne principalement :

➤ **Les bovins:**

Au début des années 60, les bovins étaient classés en 3 types : races importées dénommées bovin laitier moderne (BLM), populations autochtones dénommées bovin local (BL) et les produits de croisements dits bovin local amélioré (BLA). Les bovins sont essentiellement localisés dans la frange Nord du pays, dans le Tell et les hautes plaines ; leur effectif fluctue entre 1.2 et 1.6 millions de têtes. La population locale représente environ 78% du cheptel total, alors que le cheptel importé et les produits de croisement avec le bovin autochtone sont évalués à environ 22% dont 59% sont localisés au Nord-est, 22% au centre, 14% au Nord-ouest et seulement 5% au sud du pays. (FELIACHI.K, 2003).

**Tableau 05 : Répartition du cheptel bovin**

Zones écologiques	Effectifs	Part en %
Littoral et sub-littoral	397.485	31.4
Atlas tellien	503.135	39.7
Hautes plaines telliennes	213.004	16.8
Haute plaine steppique	128.135	10.1

**Source : Rapport National sur les Ressources Génétiques Animales : Algérie, FELIACHI. K, 2003.**

L'effectif total du bovin local est d'environ 1 404 000 têtes avec 764 000 femelles reproductrices et 19.000 mâles reproducteurs. Ce cheptel occupe les zones difficiles, particulièrement les régions



montagneuses et les parcours. Près des 2/3 de l'effectif se trouvent à l'Est du pays. (FELIACHI.K, 2003).

➤ **Les caprins:**

Le cheptel caprin, estimé à 2.5 millions de têtes, est plus concentré, comme dans le reste des pays Méditerranéens dans les zones difficiles et les régions défavorisées de l'ensemble du territoire : Steppe, région montagneuse et oasis.

La chèvre ayant déjà la réputation de rusticité qui lui permet de tirer le meilleur profit des régions pauvres. Les troupeaux sur les parcours sylvopastoraux du Nord du pays sont de taille plus élevée, alors qu'ils sont présents en petit effectif sur les parcours du Sahara et dans les oasis ; le caprin est présent également dans les exploitations agricoles des régions plus favorables, comme les hautes plaines, les plaines intérieures et les piémonts de montagne du Nord du pays. (FELIACHI.K, 2003).

**Tableau 06 : Répartition du cheptel caprin**

Zones écologiques	Effectifs	Part en %
Littoral et sub-littoral	212.801	8.26
Atlas Tellien	462.831	8.75
Haute plaines telliennes	439.611	17.81
Hautes plaines steppiques	531.495	21.54
Atlas saharien et Sahara	820.726	33.26

**Source : Rapport National sur les Ressources Génétiques Animales : Algérie, FELIACHI. K, 2003.**

➤ **Les ovins:**

L'espèce ovine, la plus importante en effectif (environ 18 millions de têtes), compte plusieurs types, leur principale caractéristique est l'excellente adaptation à des conditions de production souvent précaires.

Les ovins sont répartis sur toute la partie nord du pays, avec toutefois une plus forte concentration dans la steppe et les hautes plaines semi arides céréalières (80% de l'effectif total) ; il existe aussi des populations au Sahara, exploitant les ressources des oasis et des parcours désertiques.

De toutes les espèces ; l'ovin algérien fait preuve d'une grande diversité ; cette diversité peut s'apprécier à la fois par le nombre total de types de populations et du nombre de celles ayant un effectif important. (FELIACHI. K, 2003).

#### ➤ **Les Espèces Avicoles :**

Concernant les petits élevages, l'élevage de poulet de chair et de poules pondeuses est prépondérant. Cependant, ces dernières années, l'élevage de dindes et de lapin a connu une importante évolution à la faveur de la mise en œuvre du PNDA.

Au début des années 80, l'Etat a mis en œuvre un important programme de développement du secteur avicole, basé sur l'élevage intensif de souches exotiques. Ces dernières sont régulièrement importées puisqu'il n'y a pas de production de matériel génétique de base localement. La conduite de ces souches se fait en intensif avec une taille moyenne de 3000 à 5000 sujets / atelier respectivement pour le poulet de chair et les poules pondeuses. (FELIACHI. K, 2003).

#### **4. Soutien de l'état à l'agriculture :**

Le soutien de l'Etat à l'agriculture à travers le FNRDA, s'est révélé un puissant levier de la politique de relance de l'investissement productif et du processus de modernisation des exploitations agricoles avec. (BOURI. Ch, 2011).

Historiquement les aides de l'Etat au secteur agricole durant la période 1966 (année de l'adoption de la stratégie algérienne de développement) et la fin des années quatre-vingt (période de commencement des grandes réformes) passent surtout par :

- La prise en charge par le trésor des déficits des exploitations agricoles « autogérées » et des CAPCS qui se montent à plusieurs milliards.
- L'exonération fiscale systématique des agriculteurs.
- Le maintien d'un taux de change du dinar extrêmement favorable qui permet l'achat à un prix bas des intrants et des équipements agricoles importés.

A partir de 1980, les subventions ont concerné les biens de consommation alimentaires ainsi que la production. Les subventions se réalisaient à travers le fonds de compensation des prix. (BOURI. Ch, 2011).

Pour les biens de consommation, l'intervention s'est caractérisée par la mise en place d'un système de prix, où les prix de vente aux consommateurs étaient fixés bas par l'Etat et ce, pour une large gamme de produits afin que la population puisse y accéder. La différence entre le prix de vente et les coûts de revient était prise en charge par le FCP (fonds de compensation des prix).

Dès le début de la décennie 1990, les subventions aux intrants et équipements ont disparu et tous les prix des matériels agricoles et intrants ont été fixés en rapport avec leurs coûts réels, ce qui a induit une hausse très forte des prix des intrants et équipements, en faveur d'une nouvelle politique touchant cette fois-ci, les produits agricoles puisque le soutien des prix des facteurs de production a profité indifféremment aux cultures prioritaires et non prioritaires. (BOURI. Ch, 2011)

#### ➤ **La subvention directe à la production :**

Depuis sa mise en place, la subvention directe à la production par le biais de la garantie des prix à la production agricole a ciblé les produits suivants : les Céréales, légumes secs, tomate industrielle, pomme de terre semence et lait cru de vache.

En 1997, dans le cadre du programme de développement agricole à moyen terme la campagne agricole 1996-1997, a vu une chute de sa production de 24%. Cette dernière est due principalement aux aléas climatiques et aux insuffisances des approvisionnements en matière d'engrais et des intrants. Ceci a induit les pouvoirs publics pour la campagne agricole 1998-1999, à une reprise du soutien à l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires en faveur des céréaliculteurs situés dans les zones de hautes potentialités. (BOURI. Ch, 2011).

#### **5. Du Plan National de Développement agricole à la Politique Agricole et Rurale :**

L'agriculture est sans doute l'un des secteurs où l'action de l'Etat a été sans doute la plus vigoureuse. L'adoption du Plan National de Développement Agricole (PNDA) va amorcer au début des années 2000 la réhabilitation du secteur agricole et en faire, après le secteur des hydrocarbures le premier secteur agricole en termes d'aides et de soutien.

L'examen des lois des finances des années 2000 à 2015 permet de découvrir la mise en place de multiples fonds de soutiens dédiés à l'appui à la mise en valeur des terres, à l'utilisation des intrants et

matériels agricoles, à la production agricole et à la transformation (en particulier des céréales et du lait), à la régulation des produits de large consommation et enfin à la consommation des produits alimentaires de base (pain, lait, légumes secs, huiles et sucre). (Bessaoud. O, 2016).

L'embellie financière du pays permet de financer le second pilier de la politique agricole (Développement Rural) qui s'est également fixé pour objectifs « l'amélioration de la sécurité alimentaire et le développement équilibré et harmonieux des territoires ruraux ».

Ce second pilier qui recouvre la notion de « renouveau rural » s'adresse aux ménages vivant dans les espaces ruraux soit près de 40% de la population algérienne. Des projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) sont mis en œuvre autour de quatre axes : la modernisation ou/et la réhabilitation des villages, la diversification des activités économiques et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, la protection et la valorisation des ressources naturelles (steppe, oasis, montagnes), la protection et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel des territoires ruraux. (Bessaoud. O, 2016).

## **6. La dynamique de croissance dans les années 2000 :**

Le secteur agricole a enregistré des performances au cours de la dernière période, en particulier depuis la mise en œuvre du programme national de développement agricole (PNDA).

### **a. Une productivité agricole en hausse :**

Entre 1991 à 2000 et la période 2008-2013, comparé aux autres pays du Maghreb ou à des pays comme l'Égypte ou le Liban, l'Algérie a enregistré le plus fort taux de croissance de la production (de 2,9%/an à 9,2%/an), de même que plus un fort taux de croissance de la productivité totale des facteurs (de 1,6%/an à 6,6%/an). (Bessaoud. O, 2016).

C'est également en Algérie à la même période que l'on a noté les taux de croissance de la production la plus forte (de 2,9%/an à 9,2%/an), de même qu'un taux de croissance de la productivité totale des facteurs élevé (de 1,6%/an à 6,6%/an).

La productivité totale des facteurs s'est améliorée par l'usage des intrants, des machines, la mise en valeur des terres par l'irrigation, l'introduction de semences améliorées, par la mise à niveau d'exploitations agricoles, par le programme de renforcement des capacités et d'assistance technique (PRCHAT) et l'entrée dans le secteur agricole de nouvelles compétences -investisseurs privés et jeunes entrepreneurs. (Bessaoud. O, 2016).

b. L'extension des capacités productives agricoles :

Cette extension des terres cultivables et de l'irrigation agricole explique en premier lieu les performances de production et de rendements enregistrés de manière plus spectaculaire depuis les années 2000, période d'occurrence des investissements consentis au profit du secteur de l'agriculture.

Entre 1994 et 2011, la superficie agricole utile (SAU) est passée d'un peu plus de 8 M d'ha à 8,4 millions d'ha.

La modernisation agricole dans de nombreuses régions agricoles se réalise essentiellement par la levée du facteur limitant principal : le déficit hydrique. Les nouvelles techniques d'exhaure des eaux superficielles ou des nappes profondes (groupes moto pompes ou forages) ont autorisé une exploitation inédite des ressources en eau. (Bessaoud. O, 2016).

La mise en valeur des terres conjuguées à une mobilisation croissante du potentiel en eau a permis d'accroître les cultures en irrigué ; celles-ci ont presque doublé entre 2001 et 2011. Selon les statistiques du MADR, les superficies irriguées seraient passées de 512 740 ha en 2001 à 987 005 ha en 2011.

c. Les résultats enregistrés dans les filières agricoles :

Au-delà des taux de croissance du secteur agricole favorisant les évolutions positives de la croissance annuelle du PIB, il faut signaler que les performances qui ont été réalisées dans les différentes filières agricoles (céréales, lait, pomme de terre, fruits, dattes, viandes...), découlent également de l'intérêt croissant d'acteurs économiques privés pour le secteur de l'agriculture. Ce secteur a été rendu plus attractif par la politique de soutien aux investissements accordés par l'Etat, par des prix de marché rémunérateurs (en particulier pour les fruits, les légumes et les viandes) et une rentabilité élevée. (Bessaoud. O, 2016).

**Tableau 07 : Evolution de la production agricole. U : quintaux**

	99/2000	2001/2002	2011/2012
<i>Céréales d'hiver et d'été</i>	9 342 080	19 529 250	51 371 533
<i>Légumes secs</i>	218 640	435 340	842 900
<i>Cultures maraichères</i>	33 081 560	38 374 160	104 023 180
<i>Cultures industrielles</i>	4 910 340	4 290 500	8 758 680
<i>Fourrages naturels et artificiels</i>	4 571 300	5 361 690	36 862 670

**Source : base de données DSASI-MADR, 2017**

Les tendances sont à la hausse pour toutes les productions annuelles : à titre d'exemple, entre 1999 et 2012, l'on note une hausse de 74% pour la production de légumes secs et de 68% pour les maraîchages. La même évolution peut être identifiée pour les cultures arboricoles.

➤ **La filière céréales :**

Au sein de la filière céréales, qui est la base de l'alimentation de la population algérienne, Les résultats de ces dernières années sont significatifs, la production céréalière étant passée d'une moyenne de 3 millions de tonnes sur la période 2005-2008 à 5 millions de tonnes sur la période 2009-2012.

**7. Les contraintes qui empêchent un développement harmonieux de l'agriculture**

**Algérienne :la production en milieu méditerranéen :**

Comment l'Algérie, pays réputé à vocation agricole au lendemain de l'indépendance, dont l'agriculture dégagait des surplus destinés à l'exportation s'est retrouvée en 2015 dépendante largement des importations ? Précisons que les produits de l'agriculture coloniale étaient destinés pour une large part à l'exportation car la population indigène, avec un faible pouvoir d'achat ne pouvait constituer un débouché solvable. (BENYOUCEF. B, 2016).

Des périodes de déficit en eau du sol et/ou de l'atmosphère se produisent souvent pendant le cycle de vie d'une plante, même en dehors des régions arides/semi-arides, comme cela a été signalé pour les forêts de feuillus tempérées ou les forêts tropicales humides. (M. M. CHAVES et al, 2020).

Dans la zone semi-aride des Hauts Plateaux, la culture des céréales est confrontée à diverses contraintes biologiques et surtout non biologiques, ce qui limite fortement le potentiel de production. Parmi les stress abiotiques qui caractérisent ces milieux, le stress, l'eau et la chaleur sont considérés comme les facteurs les plus importants limitant la production de cette espèce. (LAMARA. A et BENGUEDOUDJ. S, 2019).

En outre, La production agricole rencontre d'autres contraintes qui tiennent de :

- ✚ Les difficultés qu'ont les agriculteurs à s'approvisionner en engrais et à bénéficier effectivement de la subvention accordée à ce type d'intrants.
- ✚ L'inexistence d'un service public d'alerte aux agriculteurs (stations d'avertissement agricole) en cas d'apparition de maladies de cultures, d'attaques parasitaires ou d'événements climatiques particuliers.
- ✚ La rareté de la main-d'œuvre qualifiée pour certaines tâches et culture.
- ✚ Le manque de disponibilités financières et les possibilités de financement et La faiblesse des moyens matériels mis à la disposition de l'administration agricole.
- ✚ L'inorganisation des marchés agricoles qui laisse les petits et moyens agriculteurs et éleveurs à la merci des intermédiaires, les privant ainsi d'une meilleure valorisation de leurs produits et obérant donc leur capacité à investir.
- ✚ La propriété de la terre : Durant l'autogestion, la Révolution agraire ou lors des réformes des années 80, la notion de propriété a été altérée par le fait que la terre appartenait à tout le monde et à personne et surtout elle restait liée à l'état. (BOURIHANE. D et MEKKAOUI.Z, 2013).

## **8. L'importance économique des céréales :**

### **a. Au niveau mondial:**

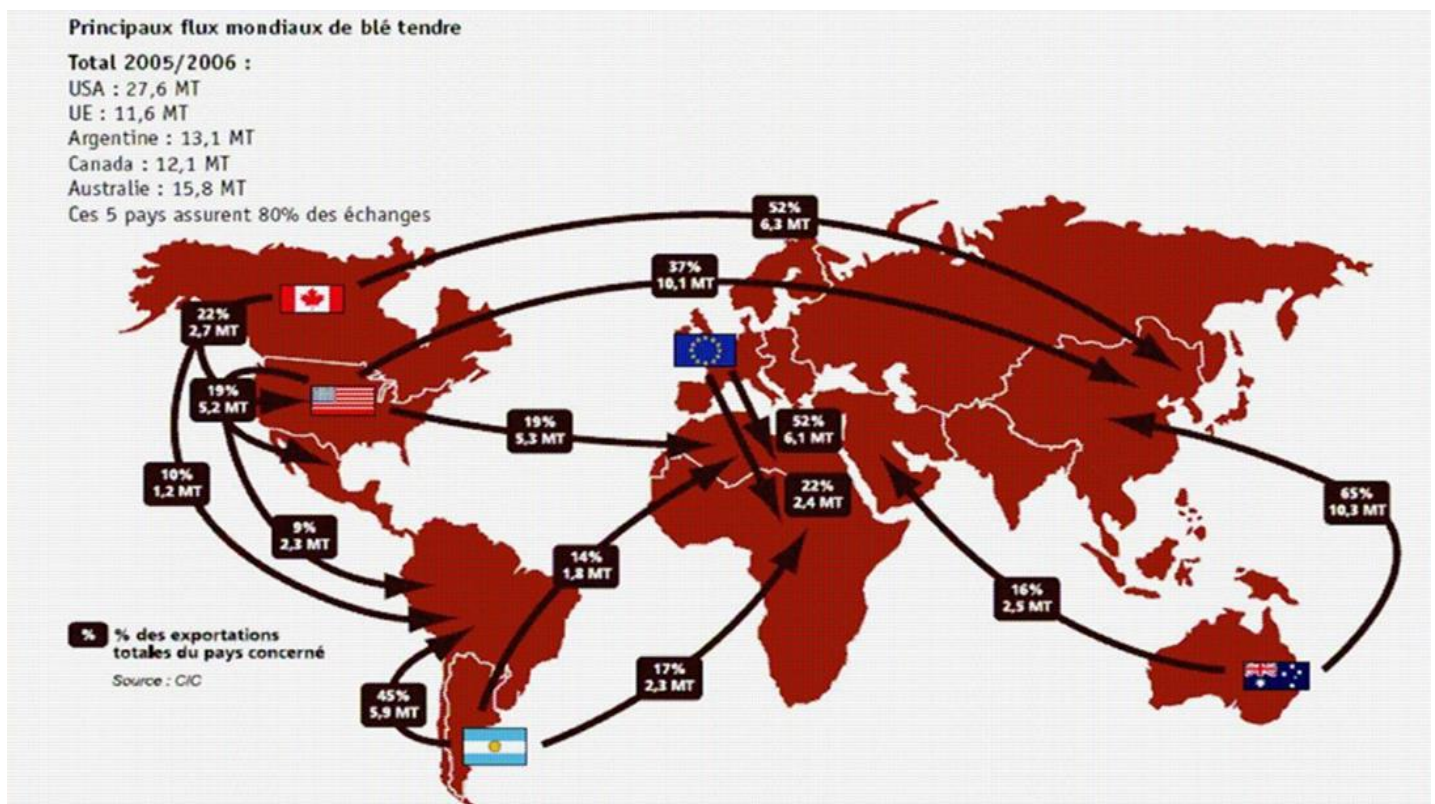
Le blé est la première source de protéines végétales et de calories à l'échelle mondiale. Il entre également dans la composition de nombreux produits alimentaires tels que le pain, les pâtes, les pâtisseries, les nouilles, la semoule, le boulgour et le couscous. C'est aussi la culture vivrière qui couvre la plus grande surface cultivée au niveau mondial (quelque 14 %) et qui représente la part la plus élevée des échanges de produits alimentaires dans le monde. (OCDE/FAO, 2020).

Si la demande pour ce produit se mondialise, sa culture en revanche reste localisée dans les territoires qui bénéficient des avantages naturels de la géographie, comme l'eau et des sols fertiles, sans oublier un climat tempéré. Rares sont les pays qui peuvent aujourd'hui à la fois produire du blé et en exporter.

Or la demande s'accélère. Elle a doublé entre le début de la décennie 1970 et les années 2010, passant de 330 à environ 700 millions de tonnes (Mt).

Le commerce mondial du blé représente 18 à 20% de la production céréalière mondiale, tandis que le commerce du riz ne représente que 3 à 4%. Après la Seconde Guerre mondiale, le marché du blé était dominé par les Américains et les Canadiens, formant un duopole en tant que fournisseur résiduel pour assurer la stabilité des prix sur le marché du blé. (Kellou, R, 2008).

**Carte 01 : Principaux flux mondiaux de blé**



Source : Conseil International des Céréales, 2006 in (Kellou, 2008).



**Tableau 08 : le marché mondial du blé**

<b>Marché mondial du blé</b>						
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20 estimation	2020/21 prévision	
					précédente (08 avril 2021)	dernière (06 mai 2021)
	(..... millions de tonnes .....) )					
<b>Production<sup>1/</sup></b>	763.4	761.6	732.0	760.6	774.3	<b>774.6</b>
<b>Disponibilités<sup>2/</sup></b>	1 006.6	1 027.7	1 020.7	1 033.3	1 050.6	<b>1 051.8</b>
<b>Utilisation</b>	736.2	737.7	750.0	750.3	763.0	<b>763.3</b>
<b>Commerce<sup>3/</sup></b>	177.6	178.2	169.1	184.3	188.0	<b>188.0</b>
<b>Stocks de clôture<sup>4/</sup></b>	266.2	288.7	272.7	277.2	284.0	<b>284.9</b>
	(..... pour cent .....) )					
<b>Rapport stocks mondiaux- utilisation</b>	36.1	38.5	36.3	36.3	36.7	<b>36.8</b>
<b>Rapport stocks des principaux exportateurs- utilisation totale<sup>5/</sup></b>	19.8	20.9	18.0	15.4	15.9	<b>15.9</b>

Source : la FAO -10 juin 2021

b. Au niveau national :

En Algérie, les céréales constituent un aliment fondamental, culturellement et nutritionnellement. Elles sont la source principale des calories alimentaires et la base commune de tous les régimes alimentaires.

En effet, malgré une rapide urbanisation, la population reste fortement rurale et les modèles de consommation laissent une large place aux céréales, aux blés en l'occurrence. La consommation de céréales sous forme de produits qui en sont dérivés directement (pain, farines, semoules...) ou indirectement (produits laitiers, viandes...) constitue une part importante des dépenses alimentaires des ménages. (Jouve A.-M. Kheffache Y., Belghazi S).

Le secteur de céréales se situe au premier ordre des priorités économiques et sociales du pays. Il a occupé une place privilégiée dans les différents plans de développement socioéconomiques que l'Algérie a élaborés depuis son accès à l'indépendance. Ceci est dû au rôle que jouent les céréales en tant que produits de première nécessité.

Si on s'intéresse d'une manière plus précise au blé, on constate qu'il occupe une place très importante dans la structure spatiale de l'activité agricole. Il occupe environ 60% des superficies céréalières emblavées qui représentent environ 45% de la SAU. Actuellement, la superficie moyenne du blé se situe à environ 1 664 345 Ha. Car les variations de la pluviométrie contribuent jusqu'à 50% à la

différence des rendements d'une année à l'autre, et où la céréaliculture est difficilement substituable. (EL HADEF EL OKKI. L, 2015).

### **9. Situation de la céréaliculture en Algérie :**

L'Algérie subit depuis un demi-siècle une forte dynamique démographique qui a rompu divers équilibres économiques. (Mohamed Chabane, Jean-Marc Boussard, 2012).

Aujourd'hui, l'écart entre offre et demande céréalière s'accroît de plus en plus et l'essentiel des consommations des céréales (70%) est importé, conséquence de plusieurs éléments : une croissance démographique incontrôlée, une forte consommation alimentaire due à l'exode rural, une dégradation accrue des conditions physiques du secteur agricole, une baisse importante des ressources hydriques. (BELAGROUZ. A, 2013).

La production nationale des deux variétés de blé (tendre et dur) ne couvre que 30% des besoins du marché national estimés à plus de 60 millions de quintaux. L'une des premières contraintes réside dans la faiblesse de la politique agricole est qu'elle reste fort indigente puisque, à l'exception de l'instrumentation des aides publiques, elle néglige, voire évacue la nécessité de procéder à des réformes profondes des structures foncières, du secteur de la recherche agronomique et des politiques de financement des exploitations agricoles. (Kellou. R, 2008).

#### ***La faiblesse de la superficie agricole***

La céréaliculture constitue la principale activité, notamment dans les zones arides et semi-arides. Les terres annuellement emblavées représentent 3,6 millions d'hectares, soit 50% des terres labourées. Les grandes cultures, notamment les céréales, les légumineuses alimentaires, les fourrages et les oléagineux sont des produits alimentaires de première nécessité dans l'agriculture algérienne elles constituent la consommation de base qui est estimée à environ 228 kg par habitant et par an pour les céréales. (BELAGROUZ. A, 2013).

### **10. La faiblesse de la production nationale : pourquoi ?**

Les pouvoirs publics ont mis en place, à travers le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, un ensemble d'actions visant à accroître et à moderniser la productivité dans le secteur agricole qui est l'activité de base du paysannat algérien

Ces actions représentent une nouvelle politique agricole entreprise lors de la campagne agricole 2000-2001 à savoir le Plan National de Développement Agricole (PNDA). Concernant la filière céréalière, le

soutien comprend principalement l'action d'encadrement, d'appui technique, de la multiplication des semences et de la collecte des blés de consommation et leurs semences. (Mr. MAAMRI. K, 2011).

En effet, 537 millions de dollars ont été alloués en soutien à la filière céréalière et L'Etat a initié et financé un Programme d'Intensification de la Céréaliculture (PIC) dans les zones potentielles de production.

L'Etat a accordé, en 1999, 195 millions de dollars en soutien à la filière céréalière. Ce montant est passé à 537 millions de dollars en l'an 2000, ce qui représente un taux d'accroissement de 175%, mais la démarche n'a pas eu un impact significatif sur la sphère de la production céréalière.

Exception faite d'une amélioration substantielle des volumes de blés collectés, les superficies dédiées à la culture des blés ont baissé significativement, alors que les rendements et la production en blé ont évolué de manière erratique. Les raisons de cette stagnation sont nombreuses : une pluviosité capricieuse, la chute de grêle, les inondations et l'apparition de certaines maladies, notamment la rouille que les agriculteurs ne savent pas traiter. La conséquence en a été un accroissement des importations et une baisse des blés locaux collectés dans l'approvisionnement du marché interne. (Mr. MAAMRI. K, 2011).

# **CHAPITRE 03 : EVOLUTION DES MARCHES MONDIAUX DES PRODUITS AGRO- ALIMENTAIRES**

## **SECTION 01 : LE MARCHÉ DU BLÉ EN ALGÉRIE : DESCRIPTION ET ANALYSE**

### **1. L'approvisionnement du marché :**

L'augmentation des prix du blé dans le passé a amené certains pays à restreindre leurs exportations afin de se concentrer sur l'approvisionnement du marché intérieur, ce qui a eu un impact énorme sur les pays importateurs nets de produits agricoles. En Algérie, les importations privées représentent la moitié du blé utilisé par les transformateurs en moyenne, et le reste est fourni par l'Office interprofessionnel des céréales d'Algérie (OAIC). Cette organisation achète du blé aux producteurs et sur le marché international, et le revend depuis 2004 et du blé dur depuis janvier 2008 sur le marché intérieur à des prix subventionnés. (Hamadache. H, 2015).

En règle générale, les sous-systèmes public et privé assurent l'ensemble de l'approvisionnement du marché, de la manière suivante :

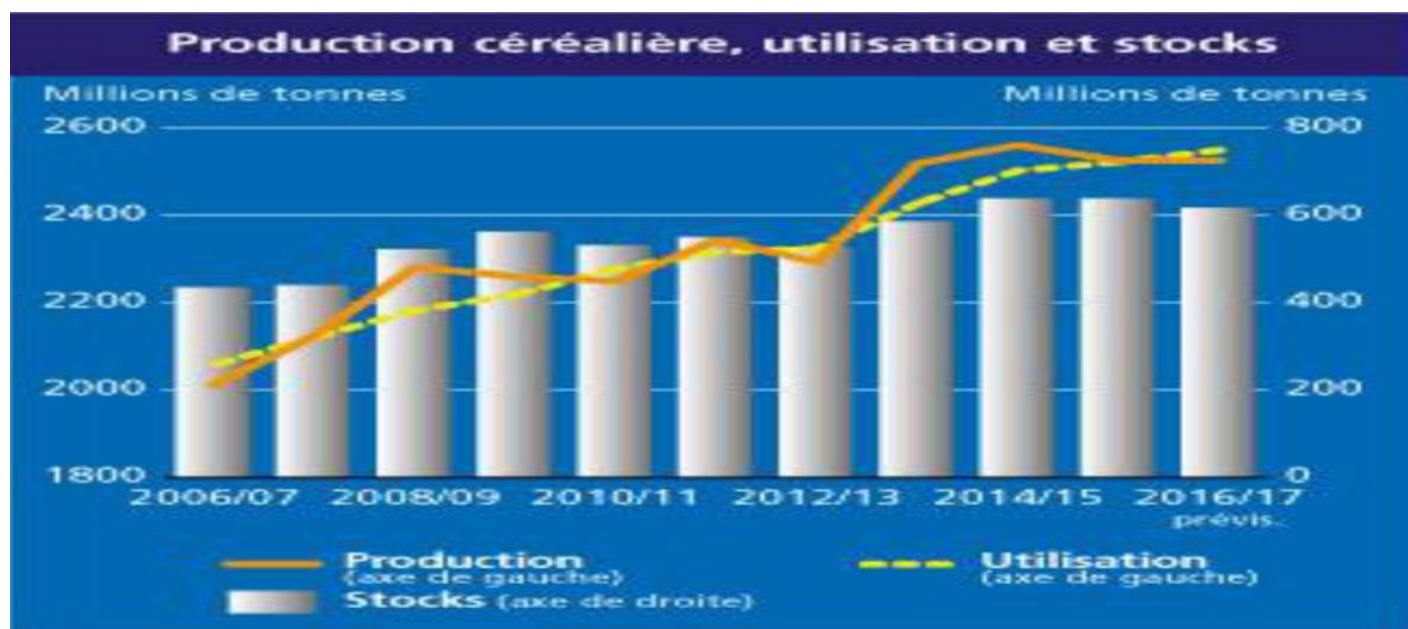
- ✓ Blé acheté auprès des producteurs locaux par l'OAIC : ce blé a représenté en moyenne 46 % de l'offre.
- ✓ Blé importé du marché international par l'OAIC : Ce blé représente le reste de l'approvisionnement de l'OAIC. Il subventionne en fonction de l'évolution des prix internationaux.
- ✓ Blé importé par les opérateurs privés (importateurs et transformateurs) : Ce blé représente environ 50 % de l'offre nationale. Achat aux prix du marché international, aucune subvention n'est accordée aux opérateurs privés.

Selon les niveaux de production et de prix internationaux, l'approvisionnement en blé du marché local s'organise autour de la production nationale et des importations. Outre toute forme d'arbitrage, la combinaison de ces deux sources d'approvisionnement vise à assurer un approvisionnement satisfaisant sur le marché local. (Hamadache. H, 2015).

a. Le marché du blé et son évolution :

De 220 millions de tonnes (MT) dans les années 1960, la production mondiale de blé a été multipliée par 3,5 entre 1960 et 2015 et a progressé au rythme de plus de 2% par an. La hausse de la production mondiale sur la dernière décennie (de 700 MT en 2006 à 770 MT en 2015) est telle, qu'elle permet, malgré l'augmentation des utilisations, un accroissement considérable des stocks mondiaux (de l'ordre de 40 %), stocks qui contrarient aujourd'hui la tendance à la volatilité des prix mondiaux. (Bessaoud. O, 2016).

**Graph 02 : Evolution de la production céréalière, utilisation et stocks (2006-2017)**



Source : la FAO-Date de publication : 03/06/2021

Face à une offre abondante, la situation macroéconomique caractérisée par le ralentissement de la croissance des grands groupes économiques ralentira la demande mondiale, ce qui contribuera à maintenir les prix à un niveau favorable aux pays importateurs.

Le marché du blé occupe une place prépondérante dans le commerce des céréales (premier). En 2015 et 2016, la production mondiale de blé a franchi le seuil des 700 millions de tonnes (Mt)

Les zones de production sont : l'Union Européenne, la Chine, l'Inde, les Etats-Unis et la Russie (2/3 de l'offre). Viennent ensuite le Canada, le Pakistan, l'Australie, la Turquie, l'Argentine, l'Iran, l'Ukraine et le Kazakhstan. Le marché mondial du blé est monopolisé par huit pays exportateurs, représentant environ 86 % des exportations mondiales chaque année. (Bessaoud. O, 2016).

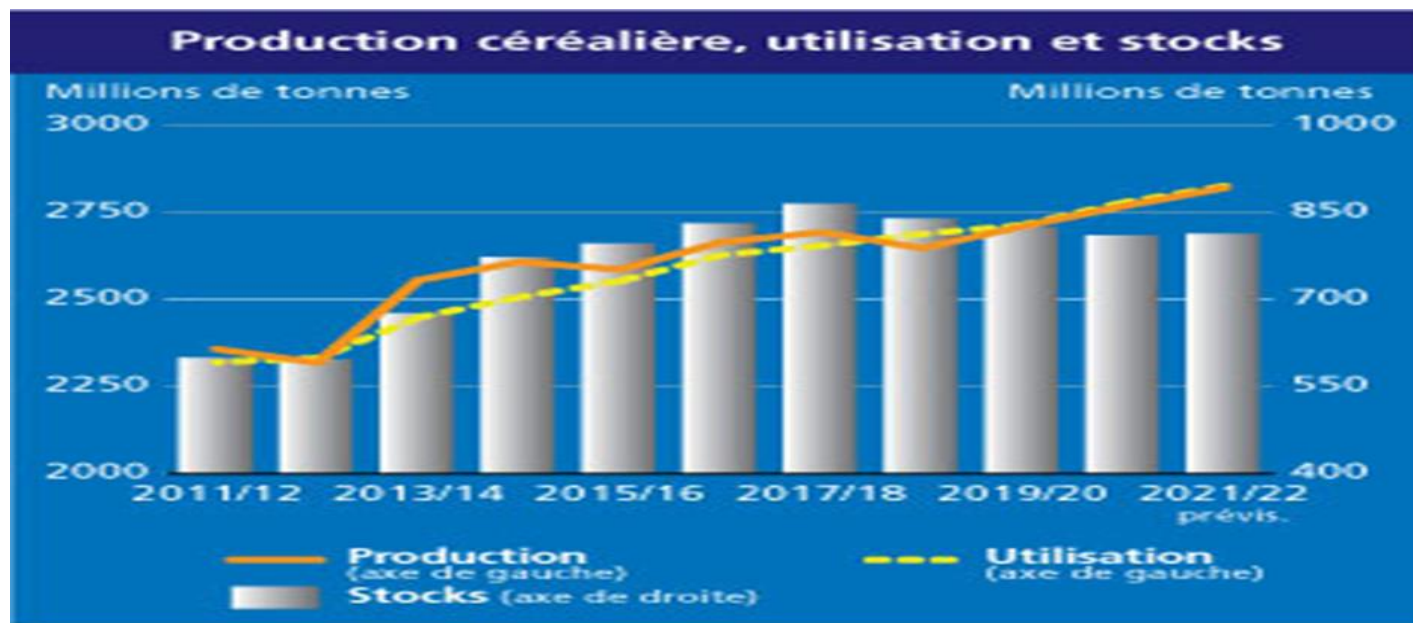
### **Situation actuelle du marché :**

La succession de récoltes exceptionnelles des céréales principales ces dernières années a entraîné une augmentation sensible des stocks et une nette diminution des prix sur les marchés internationaux vers la fin de la dernière décennie. Malgré la nouvelle hausse de production en 2019, les stocks ont diminué. Après des récoltes plus faibles qu'habituellement en 2018, la production de blé et d'orge est repartie à la hausse. Une production plus élevée de blé et de céréales secondaires ainsi que des stocks de céréales importants ont entraîné des prix mondiaux de l'ensemble des céréales pour 2019 inférieurs à ceux de 2018. (OCDE/FAO, 2020).

La pandémie de COVID-19 en 2020 ne modifiera pas la situation générale d'abondance de l'offre de céréales et de perspectives de bonnes récoltes pour les prochaines campagnes de commercialisation. Les risques à court terme liés à cette pandémie résident surtout dans les problèmes de distribution et d'approvisionnement que connaîtront les pays faisant appel à des travailleurs saisonniers. Si la production de céréales est fortement mécanisée dans les pays développés, elle dépend dans certains pays en développement de travailleurs saisonniers qui pourraient ne pas être disponibles en raison des restrictions de déplacement de la main-d'œuvre. La pandémie pourrait avoir deux types d'impacts sur la demande de céréales, et chacun d'eux aura des répercussions différentes sur les prix. D'une part, l'actuel ralentissement de la croissance économique pourrait conduire à une baisse supplémentaire de la demande de céréales, ce qui pourrait entraîner une diminution de leurs prix à court terme.

D'autre part, dans le contexte des restrictions de déplacement des populations, la consommation hors du domicile risque de diminuer et de causer l'augmentation de la demande d'aliments de base (comme les pâtes et la farine), donc une hausse potentielle des prix. (OCDE/FAO, 2020).

Graph 03 : Evolution de la production céréalière, utilisation et stocks (2011-2022)



Source : FAO - Date de publication : 03/06/2021

a. Généralités sur le marché et sa culture :

*L'origine et l'histoire de blé :*

Pendant longtemps, le terme « blé » désignait un ensemble complet de céréales, y compris le seigle, le sorgho et le mil. Un mot latin plus précis est le nom d'un grain du genre *Triticum*, auquel on peut légalement donner le nom de blé. (EL HADEF EL OKKI. L, 2015).

L'histoire du blé commence il y a 500.000 ans, avec la cueillette de graminées sauvages. Puis, vient le temps de la domestication, il y a 10.000 ans environ. L'homme cultive les premières céréales qu'il a repérées, issues de croisements spontanés entre graminées sauvages.

Parmi ces céréales cultivées : l'engrain et l'amidonner. En sélectionnant les plantes ressemées, au fur et à mesure, il les domestique et fixe génétiquement un certain nombre de caractères. Un nouveau croisement spontané va avoir lieu entre l'amidonner et une graminée sauvage : l'*Aegilops squarrosa*. Cette graminée possède 7 paires de chromosomes et son génome va s'ajouter sans fusionner avec celui de l'amidonner. Une nouvelle espèce voit le jour : le *Triticum aestivum* qui par évolution donnera les blés tendres dont les premiers sont appelés épeautres. Parallèlement, le blé amidonnier donnera le blé dur. (Semancemag. Fr). Les deux caractéristiques qui distinguaient à l'origine le blé

cultivé du blé sauvage étaient les grains plus gros (qui germe mieux) et les épis dont les grains ne tombent pas au sol lorsqu'ils sont murs. (Technomitron).

## 2. La présentation du marché de blé :

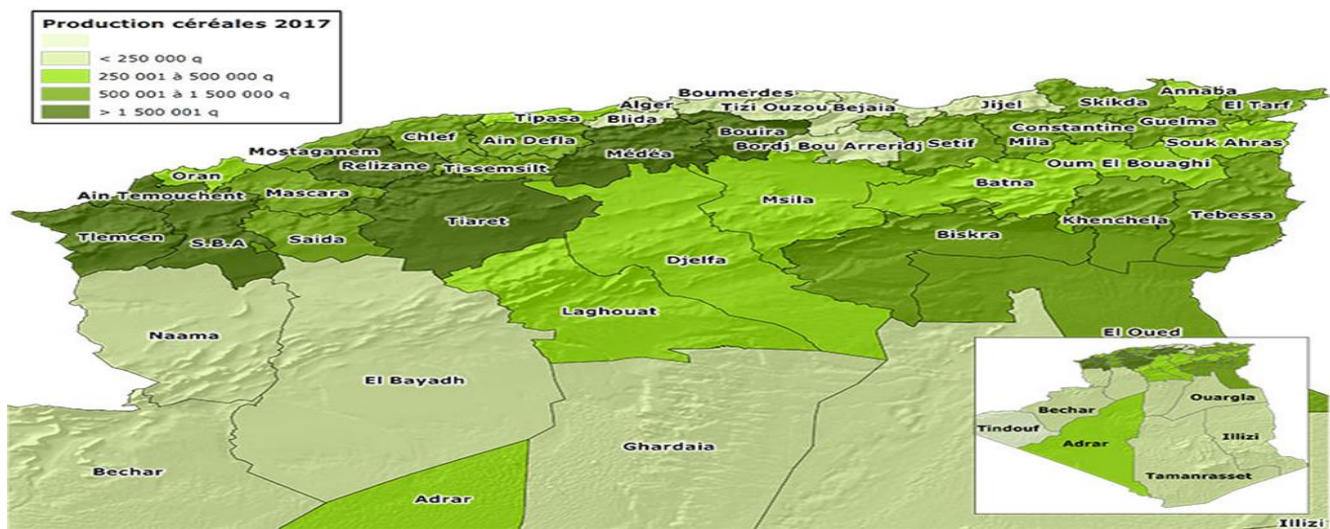
### a. La production nationale:

La production des céréales en Algérie est conduite en extensif et elle est à caractère essentiellement pluvial. (H. KHERCH.M et B. BOUCHAFAA, 2012). Durant les deux périodes 2000-2009 et 2010-2017, la superficie des céréales occupe en moyenne annuelle 40% de la Superficie Agricole Utile (SAU).

La superficie ensemencée en céréales durant la décennie 2000-2009 est évaluée à 3 200 930 ha, desquelles, le blé dur et l'orge occupent la majeure partie de cette superficie avec 74% de la sole céréalière totale. (MADRP). Le blé irrigué ne représente que 6 % de la superficie totale (120 000 hectares). Les principales céréales cultivées sont le blé dur (46%), le blé tendre (25%) et l'orge (25%). Le rendement moyen est encore très faible. Ils progressent encore, mais ces progrès restent très lents sauf dans un groupe limité d'exploitations situées dans des zones agro climatiques où l'intensification est possible (Mitidja, plaines d'Annaba...etc.). (Hamadache. H, 2015).

La demande de blé de l'Algérie est en partie satisfaite par la production nationale, qui varie d'une saison à l'autre, allant de 0,9 à 4,9 millions de tonnes. Le reste est couvert par les importations. (H. KHERCH.M et B. BOUCHAFAA, 2012).

**Carte 02 : production céréalière en Algérie 2017**



Source : MADRP, statistiques agricoles, 2017.



b. La consommation:

Malgré l'amélioration des productions des céréales en général et du blé en particulier, le secteur agricole est toujours incapable de faire face à la croissance de la demande en céréales, car cette croissance est liée non seulement à l'augmentation de la consommation par personne, mais aussi à la croissance continue de la population du pays, par ailleurs le secteur agricole algérien présente des caractéristiques structurelles qui le laissent incapable de satisfaire une demande de plus en plus importante, ce qui a placé l'Algérie quatrième parmi les pays les plus importateurs du blé au monde. (BOURIHANE. D et MEKKAOUI.Z, 2013).

En ce qui concerne l'utilisation de blé, selon l'OCDE, la consommation alimentaire humaine est prédominante et représente environ 69 % de la consommation totale de blé. (Fr. Terrones. G et Ph. Burny).

c. La demande nationale en blé :

Le blé domine la consommation des céréales en Algérie et compose la plus grande part de la ration alimentaire moyenne de la population. Parmi les facteurs influençant ce développement de la demande globale en blé est incontestablement la croissance démographique. L'afflux vers les villes et l'exode rural font accroître la population urbaine, ce qui bouleverse le modèle de consommation traditionnelle de l'Algérie. La diversité alimentaire des populations rurales basée sur des produits de l'élevage et sur des cultures saisonnières a fortement diminué. (Hamadache. H, 2015).

Les produits dérivés du blé ont comblé le déficit calorique journalier. Ce qui fait que la croissance démographique détermine en grande partie l'évolution de la demande en blé. Dans le modèle de consommation algérien, le blé prédomine en assurant 60 % des calories consommées, ce qui représente environ 200kg/hab/an de blé consommé. Depuis l'urbanisation grandissante de la population et le développement du pain industriel, l'orge a petit à petit disparu de la ration alimentaire des algériens. Ce produit n'étant pas utilisé dans la fabrication de pain de grande consommation, il comble en grande partie la demande des éleveurs sous forme d'aliments de bétail.

Au-delà des habitudes alimentaires, la prédominance du blé dans la consommation des algériens est principalement due à la forte disponibilité de ce produit sur le marché à des prix bas.

La concurrence entre la consommation de semoule et de farine s'est accentuée après la prolifération de boulangeries et le recul du pain « fait maison ». En raison du prix toujours bas de la farine cédée aux

boulangers, les consommateurs s'orientent massivement vers la consommation de pain à base de farine, qui se substitue peu à peu à la semoule. Cela élargit les marchés des produits de la boulangerie et de l'industrie du blé, mais en même temps renforce la dépendance du pays envers la farine et le blé dur. (Hamadache. H, 2015).

d. Le stockage et le transport comme mode de régulation des marchés :

Dans la politique de régulation du marché du blé, une autre forme de régulation existe : la régulation physique, qui intervient à travers deux fonctions : le stockage et le transport.

➤ **Le stockage comme mode de régulation des marchés :**

Pour beaucoup de pays en développement, la perte de légitimité de la part des modes d'interventions étatiques sur les prix impose d'autres instruments de régulation du marché, comme les systèmes de stockages. Un certain nombre de travaux préconisent l'utilisation de systèmes de stockage pour stabiliser les prix.

Les crises alimentaires récentes ont renforcé l'idée d'avoir des stocks à disposition afin de sécuriser les réserves nationales des produits de grande consommation. Sans avoir un système de stockage optimisé, l'Algérie a opté pour une stratégie d'accumulation des stocks et notamment les céréales. (Hamadache. H, 2015).

D'une manière générale, la production nationale des céréales est saisonnière et elle est toujours concentrée dans le temps, alors que la demande s'étale sur toute l'année. En complément de cela, les importations représentent une part importante (70 à 80 %) de l'offre nationale. Le stockage joue un rôle central dans la disponibilité du blé sur toute l'année. D'autant plus qu'en tenant compte du nombre de la population totale, de son modèle de consommation basé sur les dérivés de blé et, il devient nécessaire de constituer des stocks stratégiques pour assurer une offre qui couvre la demande sur tout le territoire national.

En Algérie, la mission de stockage est assurée par deux organismes stockeurs, qui ont le statut d'organismes non étatiques, prenant la forme d'associations de promotion des paysans ou d'agriculteurs créés par l'État, mais bénéficiant d'une autonomie complète de gestion. (Hamadache. H, 2015).

a. **Les Coopératives de Céréales et de Légumes Secs (C.C.L.S) :** Au nombre de 42 et réparties sur le territoire national, prennent la forme d'associations de promotion des paysans ou

d'agriculteurs. Les CCLS sont censées assurer dans toutes les wilayas du pays La collecte, la distribution, le conditionnement, le stockage et la commercialisation des céréales, des légumes secs et des graines fourragers.

**b. Les Unions des Coopératives Agricoles (U.C.A) :** Au nombre de 8 et réparties sur plusieurs villes portuaires, les UCA ont pour mission de La réception des produits importés, La distribution aux CCLS des céréales et légumes secs importés et de leur stockage.

En Algérie, la capacité de stockage représente environ 55 % de plus que la production annuelle, ce niveau est bien supérieur à la moyenne des pays sud-méditerranéens.

D'une manière générale, les capacités de stockage disponibles sont suffisantes en Algérie. Elles représentent quatre fois et demie la quantité moyenne collectée, en excluant les importations, ce qui fait du stockage un mécanisme de régulation très pratique, pouvant pallier les changements conjoncturels des prix. (Hamadache. H, 2015).

#### *Le transport :*

Une autre fonction de la régulation qui est directement liée au stockage est celle du transport. Pour l'OAIC la fonction logistique se réduit à la fonction de transport et à la distribution des céréales (blé). Ce processus démarre à partir des ports de déchargement dans le cas des importations, ou des points de collecte, dans le cas de la production nationale, jusqu'aux organismes stockeurs avec comme point de livraison les clients (moulins).

Le segment transport au niveau de l'OAIC représente annuellement un mouvement de plus de 5,1 millions de tonnes dont 5 millions de céréales ; 40 000 tonnes de semences et 100 000 tonnes d'intrants agricoles (engrais). (Hamadache. H, 2015).

Pour des raisons de volume et de coût de transport du blé, l'OAIC a décidé d'opter pour une externalisation de cette fonction avec la création de deux filiales de transport de grains. La première filiale a été créée en 1998, il s'agit de la Société de Transport des Grains (STG), c'est une société mixte entre l'OAIC et la société nationale de transport ferroviaire (SNTF), spécialisée dans le transport des céréales par chemin de fer. Elle prend en charge le transport des grains à partir des unités de déchargements portuaires jusqu'aux différents organismes stockeurs (régulation inter coopérative).

La deuxième filiale, Agro-Route est une filiale de transport routier. Elle a été créée en 2002 et elle appartient aux parcs de l'OAIC. La régulation par la fonction de transport s'effectue à travers le Fonds de Péréquation des Coûts de Transport (FPCT), qui est chargé de maintenir un prix identique du blé sur l'ensemble du territoire national. L'objectif principal de la régulation par le transport est l'uniformisation, sur l'ensemble du territoire national, du prix intérieur du blé dur et du blé tendre, au stade de la consommation. (Hamadache. H, 2015).

### **3. L'industrie de transformation :**

En Algérie, l'industrie céréalière de la transformation de blé tendre (meunerie) et de transformation de blé dur (semoulerie) constitue la branche la plus importante de l'industrie agroalimentaire. Depuis l'indépendance de l'Algérie et jusqu'aux années 1990, l'industrie de transformation du blé a connu un développement important. L'investissement public dans ce secteur a fait considérablement accroître le nombre de semouleries et de minoteries. Avec la promulgation de la loi sur la libéralisation économique (autonomie des entreprises dans un cadre concurrentiel), le secteur privé a commencé à investir dans la transformation des céréales et du blé en particulier. Le nombre de minoterie et de semoulerie a atteint les 400 unités dans les années 2000 avec une capacité de transformation de l'ordre de 442 000 quintaux/jour.

D'une manière générale, le traitement industriel des céréales concerne deux types de transformations. (Hamadache. H, 2015).

**Tableau 09 : La transformation des céréales en produits finis**

**Première transformation**

<b>Procédés de transformation</b>	Meunerie	Minoterie
<b>Intrants</b>	Blé dur	Blé tendre
<b>Sortants</b>	Semoules larges usage spécifiques	Farines Produits intermédiaires

**Seconde transformation**

<b>Procédés de transformation</b>	Artisanal	Industriel
<b>Intrants</b>	Farine et semoule	Farine et semoule
<b>Sortants</b>	Pain	Couscous et pâtes Aliments de bétails

**Source : Ministère de l'Agriculture, direction des industries agroalimentaires**

Le secteur de la transformation des céréales bénéficie d'une totale liberté de production et de commercialisation. Le monopole de l'État étant aboli depuis plus de 25 ans, les entreprises étatiques se retrouvent en grande difficulté face à la concurrence du privé.

La surcapacité de transformation est une contrainte majeure au développement du secteur. Une seconde contrainte majeure vient s'ajouter aux capacités de transformation, liée à l'absence de maîtrise des coûts d'approvisionnement en intrants importés (blé), dont maximum la moitié est fournie par l'État à un prix subventionné, le reste est acquis au prix du marché international. (Hamadache. H, 2015).

#### **4. Les échanges :**

##### **a. Les exportations:**

Les quantités de blé échangées sur les marchés mondiaux par rapport à la production mondiale ont oscillé, ces cinquante dernières années, entre 17 % et 23 %. Le prix mondial du blé est donc déterminé par l'offre et la demande sur ces 20 % de la production. (Fr. Terrones. G et Ph. Burny).

En 2017, les exportations de produits agricoles ne représentaient pas plus de 1 % des exportations algériennes totales, soit près 331 millions de dollars. Cependant face à la chute de ses exportations de gaz et de pétrole depuis 2015, l'Algérie cherche à diversifier ses échanges. (Bessaoud. O, 2016)

En 2017, avec plus de 97 millions de dollars, l'Union européenne représente 28 % des exportations agricoles du pays.

##### **b. Les importations:**

L'importation de blé dans la région « d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient » a été multipliée par 9,7 entre 1960-1961 et 2010-2011. Cette région est devenue la première région importatrice de blé (32 % des importations de blé). (Fr. Terrones. G et Ph. Burny). En 2017, les importations de produits agricoles représentent 20 % des importations totales de l'Algérie, soit plus de 9,4 milliards de dollars.

Les importations du blé de l'Algérie ont augmenté pour atteindre 4,9 millions de tonnes pour la campagne de commercialisation de 2019/2020, dépassant ainsi largement le plafond fixé par les autorités qui est de 4 millions de tonnes. (Khelifa. L, 2020) La chute des importations de céréales se poursuit. Sur les deux premiers mois de 2020, la valeur des achats de blé, semoule et farine a atteint environ 398 millions \$, soit 8,5 % de moins qu'un an plus tôt.

Ce repli vient confirmer la tendance baissière constatée durant l'année 2019 en raison des dispositions prises par l'exécutif afin de limiter l'érosion des réserves en devises étrangères. En novembre dernier, le pays a notamment plafonné, le volume de ses achats de blé tendre à 4 millions de tonnes contre 6,2 millions de tonnes auparavant. D'après certains analystes, la baisse du montant consacré aux importations céréalières pourrait encore s'accroître sur les prochains mois du fait de la chute drastique des prix du baril de pétrole, liée notamment à la pandémie de Covid-19 qui fragilise plus que jamais les réserves de change du pays. Pour rappel, l'Algérie fait partie du top 5 des importateurs mondiaux de blé. Le pays a ainsi injecté 2,7 milliards \$ pour ses achats céréaliers en 2019. (Agro, 2020).

## **SECTION 02 : POLITIQUES DE PRIX ET REGULATION DU MARCHE DU BLE EN ALGERIE**

### **1. Évolution des politiques sectorielles de la filière blé en Algérie :**

L'intervention publique à travers la régulation des marchés permet de maintenir leur fonctionnement loyal et sécuritaire afin de préserver le bien-être des populations. La régulation consiste pour la puissance publique, d'une part, à instaurer par la loi des règles et des normes s'appliquant à l'organisation des marchés, et d'autre part, de veiller au respect de ces règles par la mise en place de structures indépendantes de contrôle. (Hamadache. H, 2015).

En Algérie, depuis 1962 et jusqu'à ce jour, le marché du blé a bénéficié d'une intervention massive de l'État, par le biais de politiques de mise en marché et de politiques de prix permettant l'accès aux marchés tant pour les producteurs locaux que pour les consommateurs. L'intensité de ces interventions s'est cependant réduite progressivement au cours de la mise en place des plans d'ajustements structurels et avec la libéralisation des échanges dans le cadre des négociations avec l'UE et à l'OMC.

#### **a. Du monopole public au désengagement partiel de l'État : 1965 à 1996 :**

Sur toute la période de 1964 à 1982, la filière blé en Algérie était régulée par deux organismes publics :

- L'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC).
- La Société Nationale des Semouleries, Meuneries, Fabriques de Pâtes alimentaires et Couscous (SN SEMPAC).

L'OAIC constitue une structure importante de la politique publique du marché du blé, il a été doté de la puissance publique pour coordonner et gérer les mécanismes de l'ensemble des dispositifs réglementaires relatifs à la fixation des prix des céréales, leur uniformisation, ainsi que la définition des règles de commercialisation, de circulation des grains de céréales et de légumes secs. (Hamadache. H, 2015).

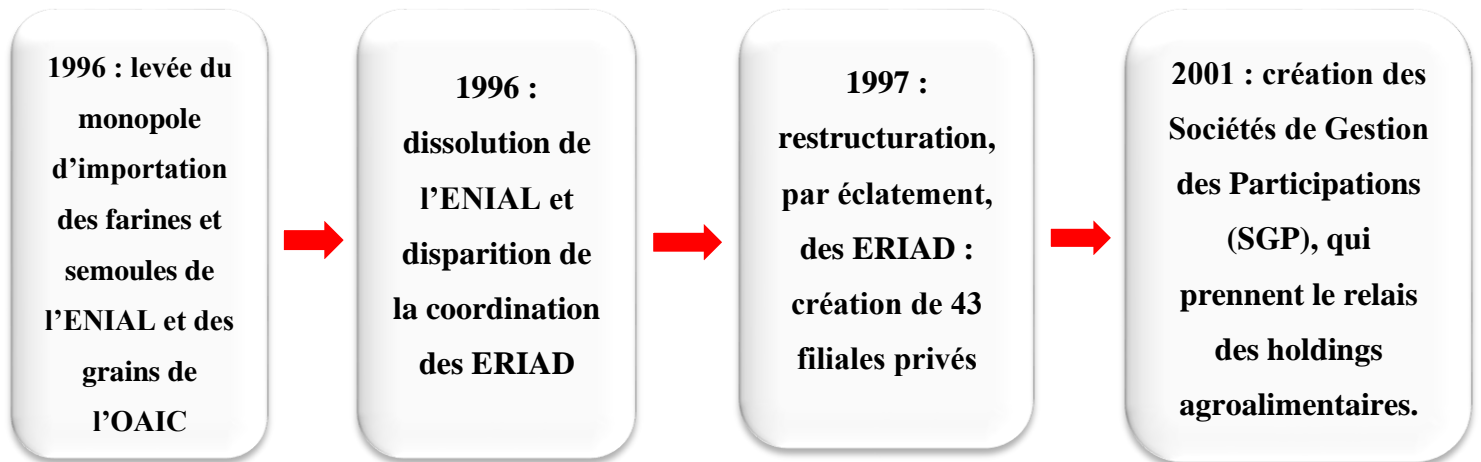
La SN SEMPAC a été créée en mars 1965, par un regroupement des unités de production qui avaient été nationalisées en mars 1964. Elle a été restructurée au cours de l'année 1983. Elle avait pour principales missions : D'exploiter et de gérer toutes les unités industrielles du secteur de la transformation de céréales et D'assurer la distribution des produits finis sur l'ensemble du territoire national.

Au cours de l'année 1983, six entreprises sont nées de la restructuration de la SN SEMPAC : cinq (5) Entreprises Régionales des Industries Alimentaires et Dérivés (ERAD) chargées de la transformation des céréales et de la distribution des produits finis. Quant aux activités de développement de la branche des industries alimentaires et de régulation du marché par l'importation de semoules et de farines, ces dernières ont été confiées à l'Entreprise Nationale de Développement des Industries Alimentaires (ENIAL). Depuis cette année, le mouvement de libéralisation/privatisation a été enclenché par une série de réformes macroéconomiques.

b. La montée en puissance du secteur privé : 1997 à ce jour :

À partir du milieu des années 1990, le mouvement de privatisation et de « désintégration » de la filière s'est accéléré avec la chronologie suivante :

En effet, l'OAIC ne dispose plus de la fonction de monopole en matière d'importation. Il y a eu juste un partage entre l'office et les importateurs privés des quantités de blé importées. En effet, plusieurs opérateurs privés interviennent régulièrement sur le marché mondial en important des quantités importantes de blé, d'orge, de maïs, de farine et de semoule. Cette situation de concurrence publique/privée dans l'approvisionnement du marché du blé est maintenue jusqu'à ce jour. (Hamadache. H, 2015).





## **2. Prix internationaux versus structuration du marché du blé :**

Le niveau des prix internationaux du blé influence fortement la politique de régulation de la filière. Il modifie considérablement sa structure, ainsi que la stratégie des acteurs évoluant au sein de la filière.

En effet, en réaction à l'évolution des prix internationaux, les politiques de régulations, le système de prix et la structure de la filière se modifient afin de s'adapter à la donnée en perpétuel mouvement. D'une manière schématique, le prix international tend à influencer les politiques alimentaires, qui mettent en place des systèmes de prix, qui finalement conditionnent la structure de la filière et le fonctionnement des acteurs. (Hamadache. H, 2015).

### **a. Hausse des prix et rapport de force pour l'accès au marché :**

Depuis l'ouverture du marché du blé aux opérateurs privés et la dissolution du monopole d'État, de nombreuses entreprises privées se sont lancées dans l'importation de blé tendre de blé dur. À cette période, les prix internationaux étaient au plus bas niveau, ce qui a permis au fur et à mesure l'introduction de nouveaux opérateurs dans l'importation, ces derniers pouvaient, même s'ils ne bénéficiaient pas de subvention directe, concurrencer l'OAIC et écouler leurs stocks sur le marché local. Cette activité très lucrative n'a cessé d'attirer de nouvelles entreprises d'importation, profitant d'un marché en pleine expansion et d'une conjoncture de prix internationaux favorables. (Hamadache. H, 2015).

Il n'y avait pas de grande différence de prix entre le blé livré par l'OAIC, et celui proposé par les importateurs privés ou importé directement par les transformateurs. Par conséquent, l'OAIC a vu sa part dans l'importation totale diminuer progressivement durant cette période, laissant place aux importateurs privés afin d'assurer l'approvisionnement du marché local.

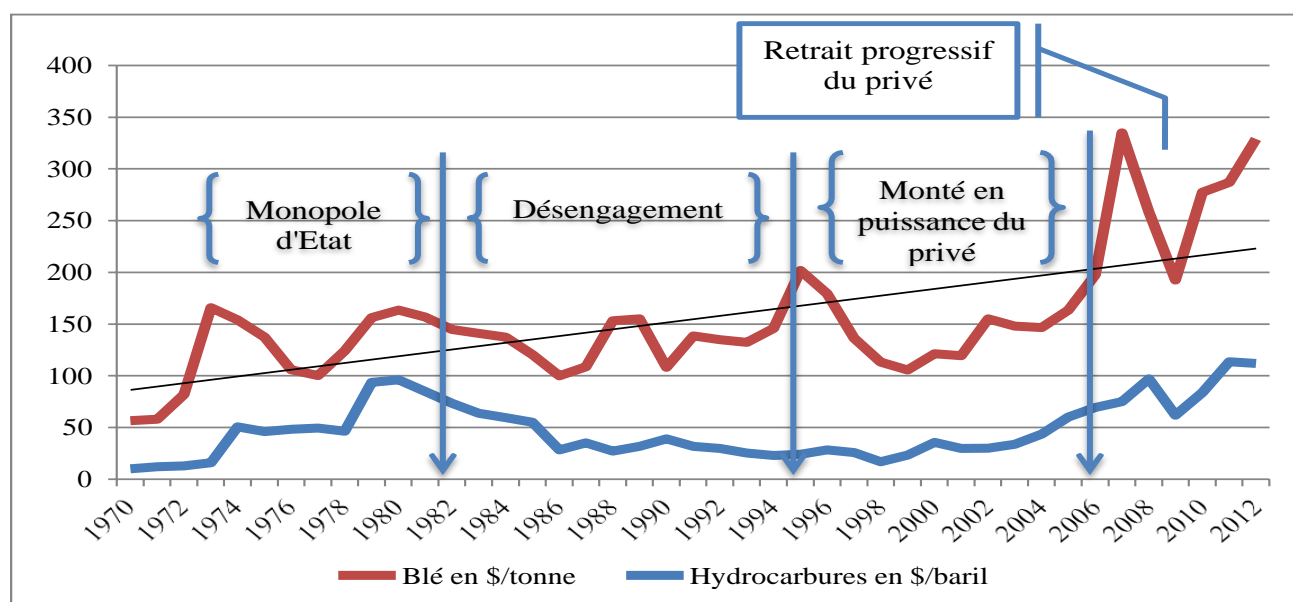
À la suite de la hausse des prix, les importateurs ont tout simplement disparu de la sphère de l'approvisionnement du blé. Ils se sont orientés vers d'autres produits non subventionnés pour certains, ou ont tout simplement quitté ce créneau. En effet, les hausses des prix des grains à l'importation ont entraîné le retrait des importateurs privés qui s'étaient installés dans ce créneau et avaient réussi à contrôler en moins de cinq ans 60 % des importations de grains aux dépens de l'organisme étatique l'OAIC. Ce dernier reprendra alors l'exercice d'un monopole qu'il avait perdu depuis 1995.

b. Influence des prix internationaux sur la régulation du marché du blé et sur les marchés intérieurs :

La régulation du marché du blé en Algérie se base sur un système des prix presque inchangés depuis des décennies. Il consiste dans sa forme générale à compenser la différence entre le prix d'achat du blé (importé ou local) et le prix de revente sur le marché intérieur, et en même temps de garantir un prix minimum d'achat aux céréaliculteurs nationaux.

Ce système permet la répercussion directe de la variation des prix internationaux sur les budgets alloués aux subventions. Ainsi, la particularité de l'économie algérienne en tant que pays rentier ne peut être occultée. (Hamadache. H, 2015).

**Graph 04 : Évolution des prix internationaux du blé et du pétrole**



Source : base de données de l'International Grains Council et de l'OPEP. Année de consultation 2014

Jusqu'au début des années 1980, le prix intérieur fixé par voie réglementaire était plus ou moins égal au prix international. Ajouté à cela, le prix international des hydrocarbures était favorable au maintien d'un système de prix administré pour la production et la consommation, avec des cours du pétrole en perpétuelle hausse.

L'État s'approvisionnait en achetant de la production nationale à des prix garantis supérieurs aux prix internationaux, et comblait le déficit par l'importation. Ensuite, il revend le tout sur le marché local à des prix fixés par voie réglementaire. À partir de 1982, Le prix international du blé ne constituait pas

une menace pour les opérateurs privés, malgré la hausse des prix internationaux, le prix d'achat pouvait encore être répercuté sur le prix de vente sur le marché local. (Hamadache. H, 2015).

La politique de libéralisation du marché influencée en grande partie par l'évolution des prix internationaux du blé et des hydrocarbures a fini par supprimer le monopole d'État sur les importations de blé en 1995. À cette période-là, l'État commence à se désengager progressivement du marché, donnant une grande opportunité d'investissement aux opérateurs privés. En plus de l'organisme étatique OAIC, ces opérateurs (traders) procèdent désormais à des achats sur le marché international des céréales.

En effet, à cette période, de nombreux investisseurs se sont orientés vers le marché du blé et ses dérivés, créant une forte concurrence entre le sous-système public et le sous-système privé, sur l'ensemble des gammes de produits. (Hamadache. H, 2015).

L'État, quant à lui, en plus des importations qu'il réalisait, assurait la mission de régulation du marché du blé en garantissant le stockage stratégique à travers l'OAIC. En parallèle, l'OAIC assurait par contre l'achat de la production nationale aux céréaliculteurs à des prix toujours plus élevés que les prix internationaux, à travers le prix minimum garanti. Depuis, les prix internationaux du blé sont considérés comme tendanciellement hauts. Cette situation a mis à nu la fragilité de la politique de régulation, qui ne peut permettre aux industries de répercuter la hausse de leurs coûts de production sur les prix de vente de ses produits.

Les prix du blé et des hydrocarbures ont donc, toujours eu des influences sur les politiques de régulation à mener. L'anticipation de l'évolution de ces deux prix pourrait nous renseigner sur les politiques céréalières futures. Et par conséquent, l'arbitrage actuel de l'État n'est plus de savoir s'il faudrait subventionner le marché du blé ou pas, mais ça serait plus de réfléchir à quel niveau subventionner et comment le financer ? Dans ce sens, il apparaît que l'impératif de changement de politique de régulation et de système de prix ne sera motivé que par l'incapacité de l'État à financer les subventions, soit par la forte hausse du prix du blé, ou la forte baisse des recettes d'hydrocarbures ou les deux à la fois. (Hamadache. H, 2015).

Synthèse expérimentale




# MATERIELS ET METHODES

## Mécanismes de régulation des prix de blés :


Afin d'étudier les impacts sur le secteur agricole dans sa globalité est tout aussi intéressant, mais, dans cette partie du travail, nous voulons mettre l'accent sur les éventuels changements de la politique de régulation du marché du blé qui auraient des conséquences à la fois sur la sécurité alimentaire et sur l'économie dans sa globalité. En effet, pour quantifier les impacts d'une dérégulation du marché intérieur du blé sur l'économie et sur le bien-être des ménages, il faut réussir à lancer le marché du blé dans le plan global. Quand on parle ici de subventions, on fait allusion aux subventions qui affectent le prix à la consommation du blé sur le marché intérieur.

Nous voulions étudier l'impact des aides directes de l'État sur la performance de la filière blé. Mais cette question reste au centre de notre étude, qui s'intéresse à la régulation du marché intérieur du blé sous l'angle des prix à la consommation.

Depuis 1962, la régulation du marché du blé est une préoccupation de longue date des pouvoirs publics. Cependant, quel que soit le niveau des prix internationaux du blé, le mécanisme de régulation des prix intérieurs suit toujours le même schéma. Dans les deux cas, prix bas ou prix élevés sur le marché international, la politique de prix s'articule autour de trois catégories de prix :



Le prix garanti au producteur, dont la production bénéficie également de la prime incitative versée par l'OAIC à travers le fonds de compensation. Il s'agit d'inciter les producteurs à augmenter la production et à livrer tous les produits à la filière par l'intermédiaire des coopératives céréalières (C.C.L.S.).



Limiter les prix à la consommation et contrôler les marges bénéficiaires. Cela oblige tous les acteurs de la filière (usines, industries de deuxième transformation, distributeurs et boulangers) à respecter les niveaux de prix fixés par voie réglementaire.



Les prix libres liés aux intrants industriels, à la semoule et les farines supérieures

En résumé, le mécanisme de régulation des prix mobilise un budget unique. Il s'agit d'une subvention servant à financer le marché du blé, communément appelée « subvention à la consommation », qui correspond à la différence entre le prix de base du blé et le prix de rétrocession du blé. En pratique, c'est tout simplement une perte qu'enregistre l'OAIC chaque année et que l'État compense à travers des aides publiques débloquées par le Ministère des Finances et le ministère de commerce.

### **Le marché du blé en Algérie :**

Le marché du blé en Algérie s'est développé dans un environnement de régulation publique. L'objectif principal de ces mesures est d'assurer la sécurité alimentaire de la population. Pour atteindre cet objectif, l'intervention sur les prix à la consommation a toujours été le mécanisme phare des pouvoirs publics pour mettre en œuvre les politiques alimentaires. La base de ce mécanisme est de maintenir un prix à la consommation constamment bas, quel que soit son prix d'achat (blé acheté sur le marché international ou blé produit localement).

En tant qu'agence chargée des tâches réglementaires, l'OAIC doit assurer un approvisionnement continu en blé sur tout le territoire, et le prix est abordable pour l'ensemble de la population algérienne. En d'autres termes, réguler le marché du blé, c'est assurer de manière régulière l'approvisionnement à bas prix des utilisateurs.

#### **1. Réforme des subventions du blé :**

La question des subventions de l'État pour l'alimentation de base revient de plus en plus dans les domaines politique et économique. De nombreux débats nationaux sur la sécurité sanitaire des aliments utilisent les subventions des prix alimentaires comme mécanisme de réglementation. Les opposants à cette forme de soutien ont condamné le caractère politique de ces mesures. Pour le pays, la nécessité d'assurer la paix sociale prime sur l'impact économique et budgétaire des subventions. Face à cette situation structurelle, les recommandations de 2014 de la Banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international (FMI) en 2013 ont clairement recommandé l'abandon des subventions à la consommation.

Outre les effets néfastes de ces mesures en termes de distorsions de marché et de finances publiques, les institutions de Bretton Woods ont également mis en garde contre une protection insuffisante des personnes les plus pauvres (Banque mondiale, 1999 et 2009). Ianchovichina et al. (2012) ont expliqué que, comme d'autres pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, le système de protection des consommateurs à faible revenu mis en place par l'Algérie n'offre qu'une protection partielle et

insuffisante aux populations les plus vulnérables. Soutenir les prix à la consommation par le biais de subventions pèse lourdement sur le budget public mais ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés. Ce mécanisme de soutien profite souvent mieux aux familles à revenu moyen et élevé qu'aux familles pauvres.

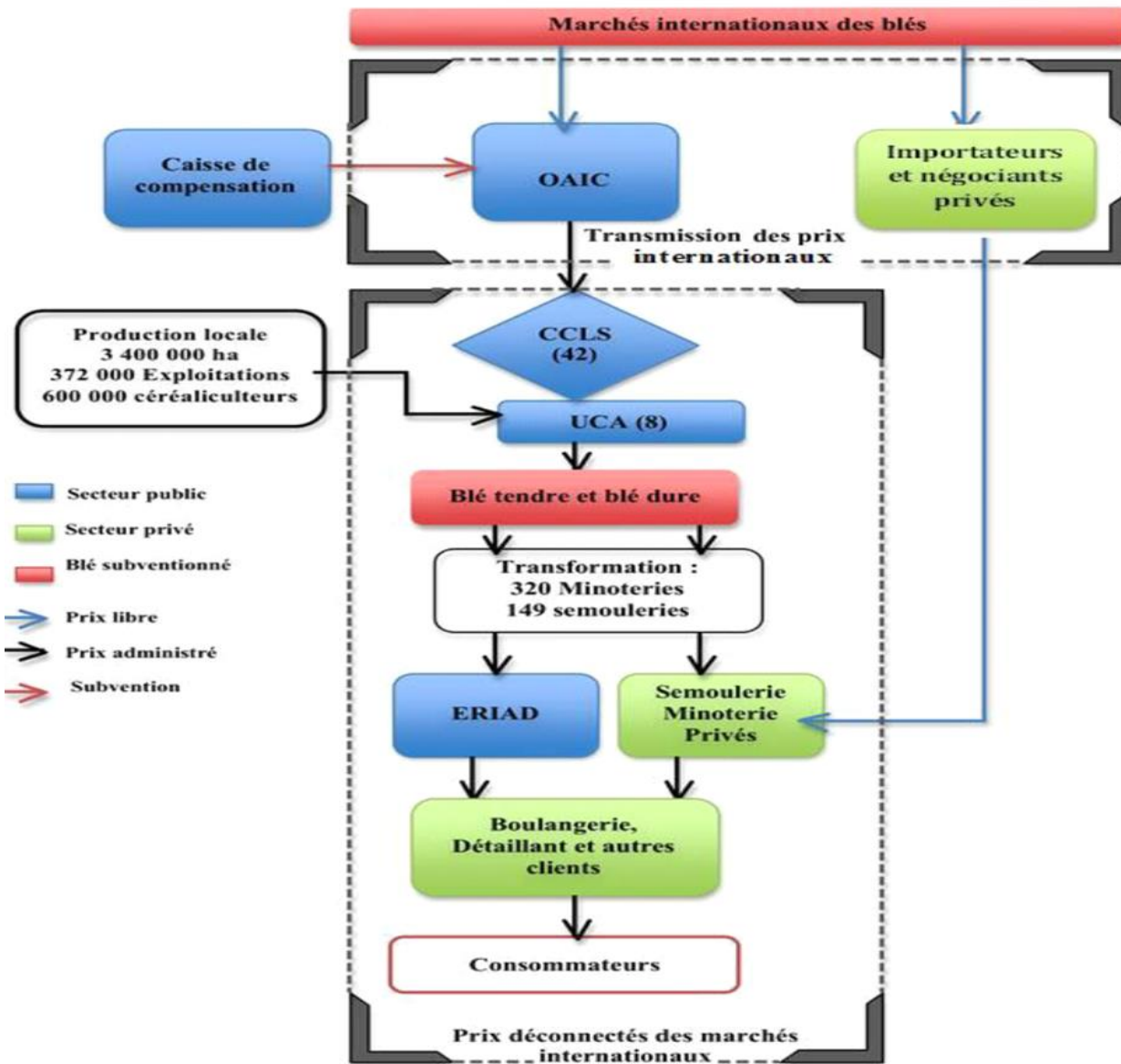
## **2. Système du fonctionnement de la subvention :**

Il nous faut donc comprendre comment l'État verse de telles subventions pour maintenir un prix fixe et relativement bas du blé sur le marché intérieur. Car au final, c'est ce genre d'intervention publique que l'on veut simuler et éliminer, plus souvent appelées « subventions à la consommation ».

Ils sont versés directement à l'office national des céréales (OAIC), qui est chargé d'acheter du blé sur le marché international et aux producteurs nationaux et de le revendre à un prix fixé par le gouvernement. Hormis la forte baisse des prix internationaux sur plusieurs périodes, ce prix, appelé « prix de rétrocession » a presque toujours été inférieur au prix du marché international et au prix d'achat de la production nationale.

D'une part, L'OAIC ne compense que la différence entre les prix internationaux et les prix à la production, et le prix à la consommation finale d'autre part. C'est cet écart qui constitue le budget des subventions à la consommation.

Figure 01 : structure actuelle de la filière blé



Source : Construction de l'auteur d'après Madignier. (2012), Kellou. (2007).

### 3. Système d'achat de la production nationale :

L'analyse du système de régulation du marché nous renseigne, d'une part, sur le mode de calcul des subventions aux prix à la consommation, et d'autre part, sur quels canaux sont utilisés pour payer pour soutenir le prix à la consommation de blé.

Il ne s'agit que d'un prix fixe que l'État a accepté de payer aux agriculteurs pour racheter la production nationale de blé. Il n'inclut pas les aides directes à la production ou les paiements compensatoires tels



que les subventions à la consommation. Le PMG n'est que le prix à la production du blé, qu'il est considéré comme une variable fixe dans le modèle.

En effet, le fait d'avoir privilégié l'angle de l'impact sur la sécurité alimentaire des populations nous motive à nous intéresser prioritairement à la dernière catégorie de subventions.

**Tableau 10 : Les formes de soutiens publics à la filière blé**

<i>Type d'action</i>	<i>Forme de soutien</i>	<i>Mécanisme de soutien</i>
<i>Soutien des prix aux Producteurs</i>	Montant plafonné des soutiens	Achat de la production à un prix garanti : 45 000 DA/tonne pour le blé dur 35 000 DA/ pour le blé tendre
<i>Soutien des prix aux Consommateurs</i>	Montant plafonné des soutiens	Vente de la production à un prix garanti : 2280 DA/tonne pour le blé dur 1285 DA/tonne pour le blé tendre

**Source : OAIC**

#### **4. Réforme du soutien de prix céréales :**

Depuis 1994, face au poids financier des subventions, d'importantes réformes ont été apportées au système de soutien des prix. Cependant, le nouveau système maintient le soutien à la production locale sur la base d'un prix minimum garanti (PMG) qui ne s'applique qu'au blé (19 000 DA/t pour le blé dur et 17 000 DA/t pour le blé tendre).

En conséquence, seuls les céréaliculteurs ont constaté une amélioration significative des conditions de vente de leur blé. Le nouveau réajustement des prix a joué son rôle d'incitateur de la production nationale, ainsi le mécanisme de régulation a renforcé la pratique du prix minimum garanti pour les blés (dur et tendre). En 2008, et précédant cette nouvelle hausse de la production, le prix garanti du blé dur était de 45 000 DA/tonne, et le prix garanti du blé tendre était de 35 000 DA/tonne. L'objectif principal de cette politique réglementaire (qui est également mise en œuvre aujourd'hui) est de soutenir

la production et d'améliorer les rendements en faisant en sorte que le prix minimum garanti (GMP) du fabricant soit au moins égal au prix du marché international.

**Tableau 11 : Évolution du prix payé aux producteurs**

<i>Espèces</i>	<i>Blé dur (DA/t)</i>	<i>Blé tendre (DA/t)</i>
<i>1992 - 1994</i>	10 250	9 100
<i>1995 - 2002</i>	19 000	17 000
<i>2003 - 2005</i>	19 000	17 000
<i>2005 /2006</i>	20 000	18 000
<i>2006 /2007</i>	21 000	19 500
<i>2007 /2008</i>	45 000	35 000
<i>2008 / à ce jour</i>	45 000	35 000

**Source : OAIC**

### **5. Transferts financiers : un outil de régulation du marché des céréales :**

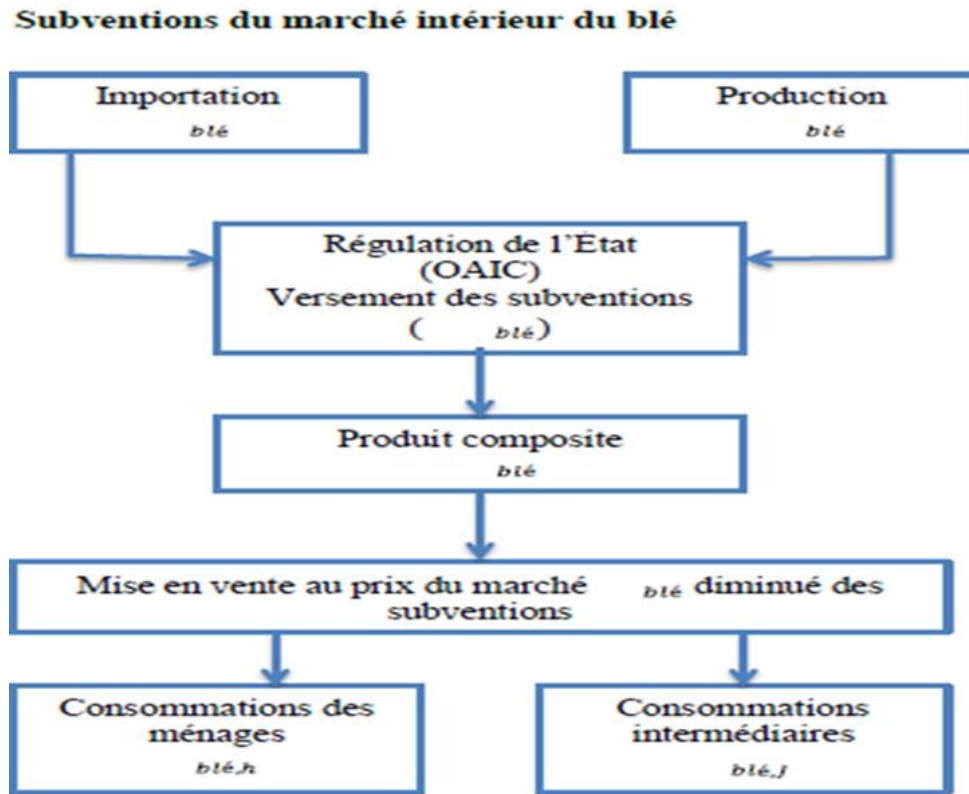
Dans la pratique, l'OAIC est responsable de la mise en œuvre de cette politique réglementaire à travers les CCLS. Cet organisme fournit aux fabricants un prix minimum garanti (PMG) et leur assure également l'achat de la totalité de leur production. En effet, le budget alloué aux subventions est entièrement financé par l'état.

Les fonds sont alloués sous forme de transferts publics pour soutenir la consommation finale des agents (ménages et entreprises) en blé et ses dérivés. Récemment, depuis les années 1990, les prix à la production ont été fixés à un niveau supérieur aux prix internationaux. Les revenus des producteurs sont donc conservés grâce au soutien public, qu'on pourrait qualifier de subvention au prix à la production.

En fait, la différence de prix payée par l'État pour acheter des produits nationaux à un prix supérieur au prix international est une forme de subvention. Ceci est considéré comme une perte effective causée par

le pays pour garantir l'achat de la production nationale, ce qui incite les fabricants à livrer tous leurs produits au CCLS au lieu de les stocker.

**Figure 02 : Subventions du marché intérieur du blé**



Bien que les prix à la production et les prix internationaux du blé fluctuent, les prix intérieurs à la consommation sont toujours restés les mêmes, c'est uniquement le budget des subventions qui évolue avec ces fluctuations. Les prix à la consommation sont déterminés par voie réglementaire et les prix administratifs sont ajustés tous les cinq ans en moyenne. Ce fonctionnement peut être résumé comme le montre la figure ci-dessus.

Par conséquent, nous sommes confrontés à une situation où le pays maintient complètement la fluctuation du prix d'achat du blé pendant la phase d'achat initiale. Comme le montre le schéma, en termes de prix, il n'y a pas d'impact direct entre les deux sous-systèmes d'approvisionnement (importation et production) et la consommation intérieure.

Le prix d'acquisition sur le marché international et celui du rachat de la production nationale sont diminués de la valeur des subventions, pour donner un prix à la consommation finale.

**Tableau 12 : Les quantités et les prix des entrées du blé 2015-2020**

<b>Année</b>	<b>Production nationale (Qtx)</b>	<b>Importation (Qtx)</b>	<b>Total (Qtx)</b>	<b>Pourcentage production</b>	<b>Pourcentage importation</b>
<b>2015</b>	39 622.0	197 628.6	237 250.6	16.7%	83.3%
<b>2016</b>	15 491.2	201 857.4	217 348.6	7.1%	92.9%
<b>2017</b>	223 252.3	205 697.0	428 949.3	52.1%	47.9%
<b>2018</b>	188 000.5	312 791.4	500 791.9	37.5%	62.5%
<b>2019</b>	103 294.8	646 376.8	749 671.6	13.7%	86.3%
<b>2020</b>	39 226.2	1 795 239.2	1 834 465.4	2.1%	97.9%

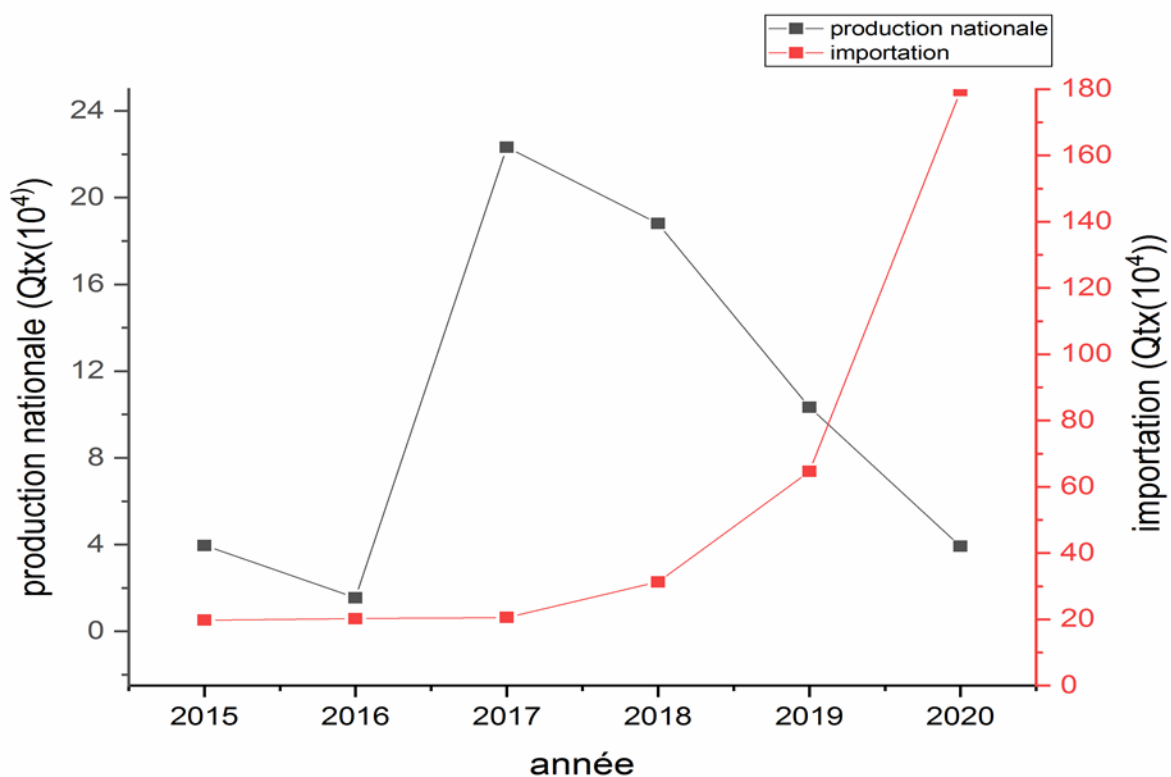
<b>Année</b>	<b>Prix à la production (10<sup>2</sup>)</b>	<b>Prix à l'importation</b>	<b>Total</b>
<b>2015</b>	1 386 770	830 731 820.1	969 408 820.1
<b>2016</b>	542 192	848 507 580.9	902 726 780.9
<b>2017</b>	7 813 830.5	864 647 339.5	1 646 030 389.5
<b>2018</b>	6 580 017.5	1 314 818 649.9	1 972 820 399.9
<b>2019</b>	3 615 318	2 717 044 878.8	3 078 576 678.8
<b>2020</b>	1 372 917	7 550 287 977.2	7 687 579 677.2

**Source : CCLS du Tissemsilt, 2021.**

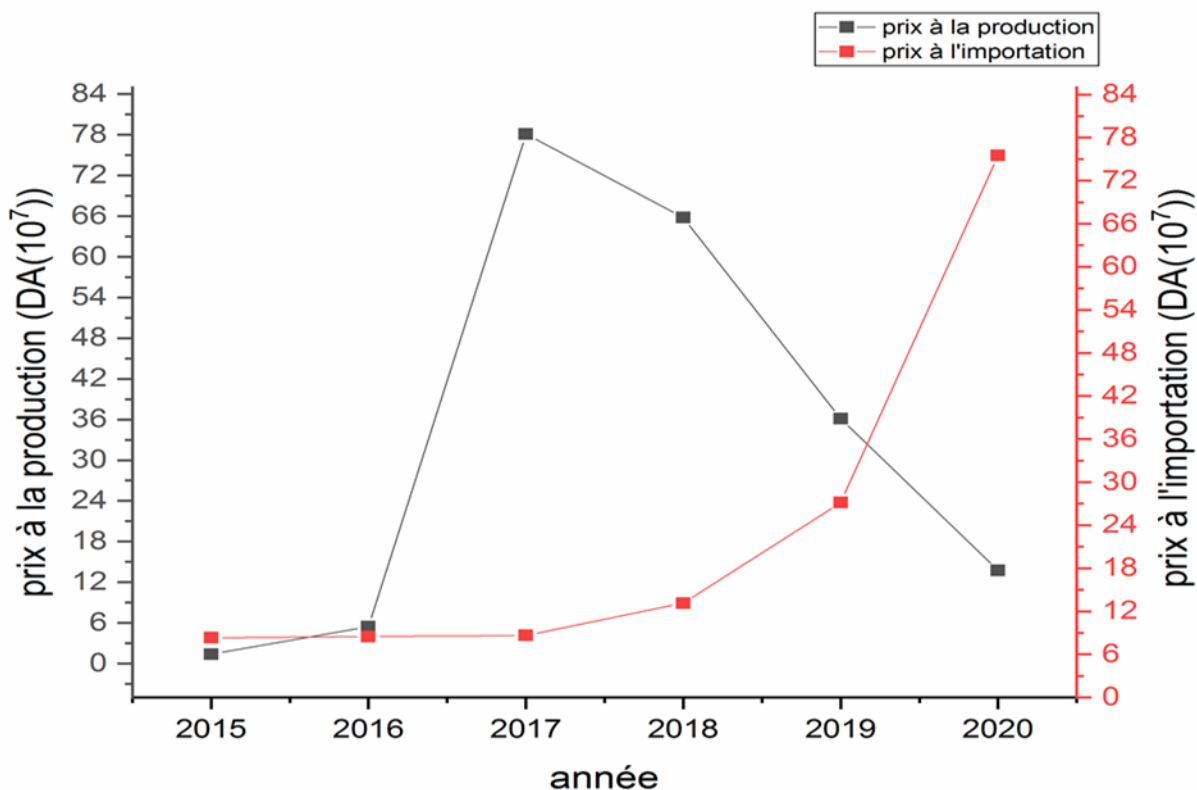
**Le cout réel d'un quintal :** La détermination des prix réglementés découle de plusieurs éléments. En premier lieu, nous avons le prix de base, qui correspond soit au prix de revient, acheté aux producteurs locaux, soit au prix de revient à l'importation. Il comprend la valeur d'achat en coût et fret, augmenté des droits de douane, des frais bancaires, des assurances et des prestations de service portuaires. On rajoute à ce prix de base, les redevances, celles-ci comprennent : la redevance de financement et de magasinage et la redevance de péréquation des frais de transport. Nous obtenons donc un prix supérieur au prix de base.

Donc on a : Prix de base + Droit de douane + TVA (15%) + Cout de transport (178.5da /quintal)

**Graphe 05 : les quantités des entrés du blé 2015- 2020**



Graphe 06 : Les prix des entrées du blé 2015- 2020



## 6. Formulation des prix de blé :

Le prix à la consommation est fixe, le  $PC_{blé}$  comme pour le prix du marché des hydrocarbures est supposé fixe. En revanche, pour le blé, le traitement de la formation des prix à la consommation sera différent. Contrairement au secteur des hydrocarbures, les prix internationaux du blé et les prix à la production  $PL_{blé}$  sont souvent plus élevés que les prix à la consommation fixés par l'état. Ce qui explique le versement des subventions à la consommation pour compenser la différence entre le prix d'achat et le prix de revente sur le marché local.

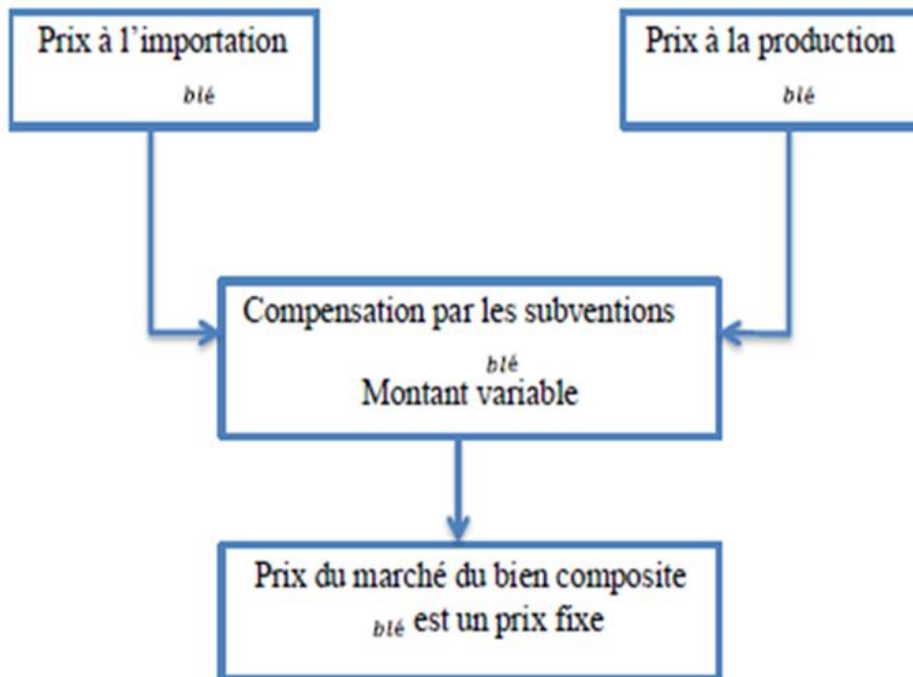
### a. Composition du prix à la consommation du blé :

Selon ce schéma de composition du prix à la consommation, le montant de la subvention est une variable  $SUB_{blé}$ , qui est ajustée en fonction du niveau des prix internationaux et du niveau de production. L'objectif est de maintenir un prix à la consommation fixe, déterminé par les pouvoirs publics.

Une distinction est faite entre le prix du marché et le prix à la consommation. En effet, ce dernier  $PC_{blé}$  fait partie du prix de marché payé par les consommateurs, et le reste est payé par l'État pour maintenir un prix fixe à la consommation. Cette part est variable d'année en année, en réponse à la variation du  $PWM_{blé}$  et du  $PL$ .

À ce jour, les prix à la consommation des trois produits dérivés du blé sont sous contrôle. La plupart des commerçants, grossistes ou détaillants privés sont contraints de vendre des produits finis à des prix fixés par l'État. Ces prix à la consommation finale servent de référence sur laquelle l'État se base pour établir les prix de cession des grains (produits localement ou importés) par l'OAIC aux minoteries et semouleries.

**Figure 03 : composition du prix à la consommation**



**Tableau 13 : Les quantités et les prix des sorties du blé 2015-2020**

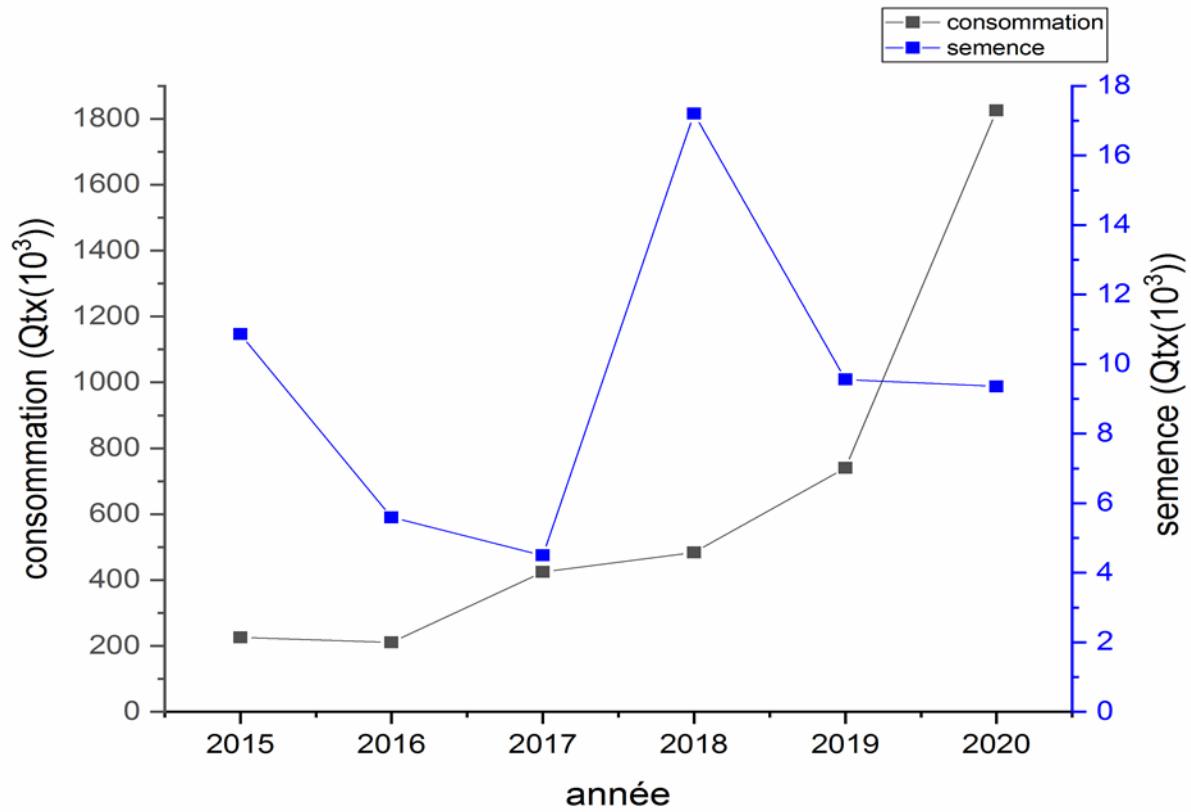
<b>Année</b>	<b>Consommation (Qtx)</b>	<b>Semence (Qtx)</b>	<b>Total (Qtx)</b>	<b>Pourcentage consommation</b>	<b>Pourcentage semence</b>	<b>Part de semence de la P. N</b>
<b>2015</b>	226 387	10 863.6	208 492.2	94.8%	5.2%	27.4%
<b>2016</b>	211 086.2	5 590.4	206 775.8	97.3%	2.7%	36.1%
<b>2017</b>	424 451.1	4 498.2	210 195.2	97.9%	2.1%	2.01%
<b>2018</b>	483 590.9	17 201.0	329 992.4	94.8%	5.2%	9.2%
<b>2019</b>	740 114.4	9 557.2	655 934.0	98.5%	1.5%	9.3%
<b>2020</b>	1 825 106.6	9 358.8	1 804 598.0	99.5%	0.5%	23.9%

<b>Année</b>	<b>Prix à la consommation (DA)</b>	<b>Prix de semence (DA) (10<sup>2</sup>)</b>	<b>Total</b>	<b>La somme inversée par l'OAIC (DA)</b>
<b>2015</b>	290 907 295	380 226	291 287 521	640 478 925.1
<b>2016</b>	271 245 767	195 664	271 441 431	611 914 613.9
<b>2017</b>	545 419 663.5	157 437	545 577 100.5	1 084 867 026
<b>2018</b>	621 414 306.5	602 035	622 016 341.5	130 502 593.4
<b>2019</b>	951 047 004	334 502	651 381 506	2 094 079 474.8
<b>2020</b>	2 345 261 981	327 558	2 345 589 539	5 309 561 896.2

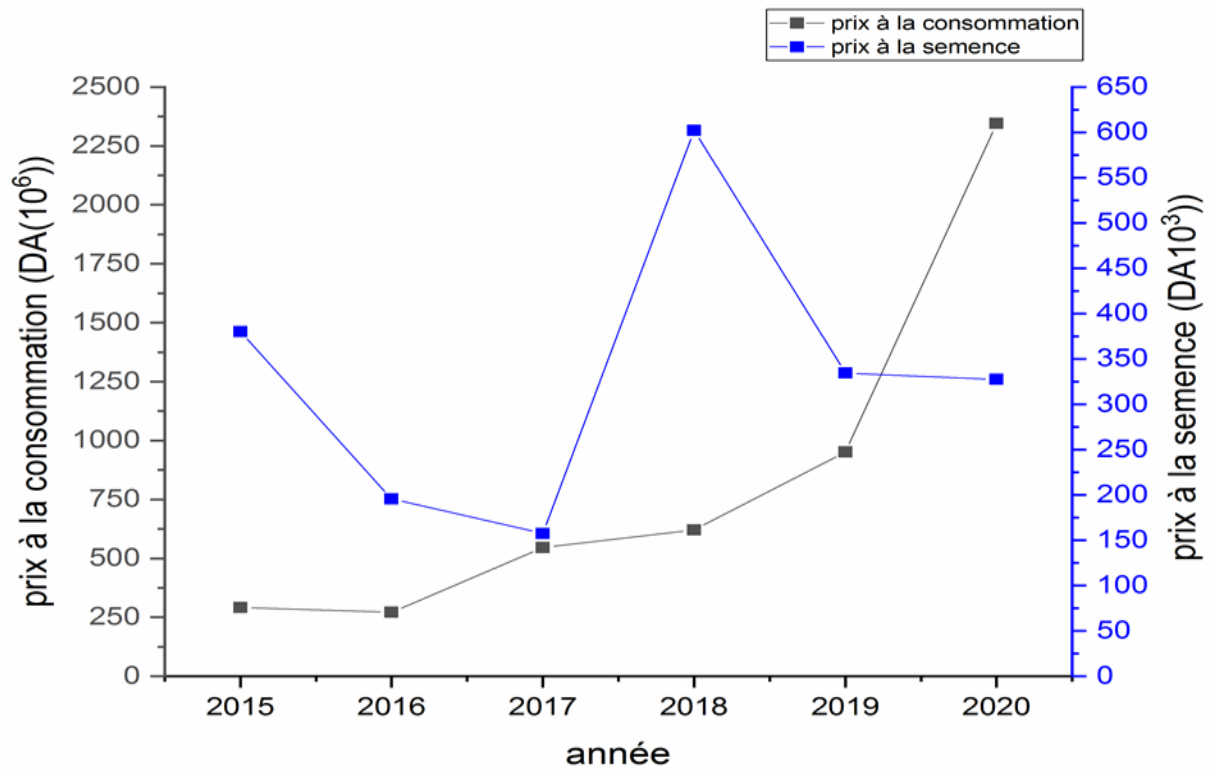
**Source : CCLS du Tissemsilt, 2021.**



**Graphe 07 : Les quantités des sorties du blé 2015- 2020**



**Graphe 08 : Les prix des sorties du blé 2015 – 2020**



# CHAPITRE 02 : RESULTATS ET DISCUSSIONS

## **Une production nationale toujours insuffisante :**

L'étude du diagramme « 5 » indique que la production nationale du blé est marquée par une forte irrégularité. Elle se caractérise par des rendements moyens à l'hectare faibles -de l'ordre de 1,1 à 1,5 tonne par hectare pour le blé et une forte variabilité due aux aléas climatiques et en particulier à la pluviométrie - l'irrigation des terres agricoles ne concernant aujourd'hui que 5% des surfaces. Le taux de couverture de la demande nationale par la production locale est donc instable, d'autant que la consommation totale de céréales ne cesse d'augmenter avec la croissance démographique et l'augmentation des revenus.

### **1. La croissance démographique :**

Au 1er janvier 2018 la population algérienne comptait 42,4 millions d'habitants, dont la moitié a moins de 25 ans. En un demi-siècle la population algérienne a été multipliée environ par 4.

La population résidente en Algérie était de 43,424 millions de personnes au 1er juillet 2019 et le nombre des naissances vivantes avait atteint 1,034 million, soit 4.000 naissances de moins qu'en 2018. A ce rythme de croissance de l'année 2019, la population résidente totale atteindrait 44,7 millions au 1er janvier 2021.

Dans cette situation, les importations jouent un rôle clé dans l'approvisionnement du marché national du blé. Elles représentent ces dernières années environ deux tiers des besoins du marché national et ne tendent pas à diminuer. Cette situation souligne l'incapacité des politiques menées au cours des dix dernières années à diminuer la dépendance alimentaire du pays.

Les quantités importées du blé par l'Algérie ont enregistré une baisse de 45% pour l'année 2017 (Tableau 12) et il est due à l'augmentation de la production nationale pour le même an.

Quant à la valeur des importations, cette dernière a connu une augmentation significative durant les dix dernières années, l'Algérie est déficitaire plus spécialement en blé tendre, ce dernier représente 78.5% des importations en quantité. En effet, le total des importations a atteint 1.7 millions de tonnes en 2020.

## **Une consommation de blé très large :**

Le graphe « 7 » montre les quantités de blé consommées durant les cinq dernières années, on observe une augmentation dans ces quantités jusqu'à qu'elles ont atteint 1.8 millions de tonnes en 2020. Cela est dû à l'importance du blé tendre dans l'alimentation de la population car il constitue l'épine dorsale du système alimentaire algérien.

## **Facture alimentaire de plus en plus grande :**

En lisant le tableau 13, on voit clairement l'écart croissant entre les prix internationaux des grains et leurs prix de cession aux industriels qui rendra rapidement de plus en plus insupportable le poids de ces subventions alors même que l'Etat devait faire face au poids d'une dette extérieure de plus en plus lourde. Les prix à la consommation pour le pain, la farine et la semoule ont augmenté afin de réduire un tant soit peu le montant des compensations. Cette hausse des prix à la consommation permettra également de se rapprocher partiellement des prix réels des blés sur les marchés internationaux.

Le montant des compensations versé par l'État à l'OAIC pour combler l'écart entre le prix international et le prix de rétrocession aux industriels a été multiplié par 8, passant de 6.4 milliards de dinars à 53 milliards. En voulant maintenir un prix à la consommation artificiellement bas, les pouvoirs publics doivent assumer l'évolution des prix internationaux, sur lesquels, ils n'ont aucune emprise.

L'État algérien a de tout temps privilégié une politique alimentaire interventionniste. Le but était de maintenir une disponibilité alimentaire satisfaisante à des prix très accessibles pour la population. La politique de régulation du marché du blé est parmi les plus coûteuses pour l'État algérien dû au soutien massif des prix à la consommation.

## **Transition inévitable : un chemin à parcourir**

Par conséquent, une transition vers une politique de transferts ciblés sera souhaitable, ciblant principalement les groupes défavorisés de la population. Donc ces critiques ne visent pas à supprimer les subventions, mais à réajuster l'orientation des aides d'État.

C'est dans cette optique et suite à ces recommandations que les autorités algériennes s'attachent à réfléchir, visant à étudier la rationalisation des subventions publiques, principalement pour les produits de consommation (lait et blé). Sachant que 80% des subventions de l'Etat servent à soutenir ces deux produits, le blé représente le principal atout des mécanismes de régulation alternatifs à envisager.

### **Faiblesse des ressources financières :**

La pression budgétaire sur les finances publiques est également un facteur favorable aux réformes des politiques de soutien des prix. L'augmentation des charges budgétaires nationales et des factures de subventions a incité les gens à réfléchir à la manière de se débarrasser de ce mécanisme de distorsion du marché et de soutenir une réglementation qui réduit les distorsions. Cette dernière est considérée en termes de prix. En l'absence de distorsion, les prix d'équilibre permettent la meilleure redistribution des facteurs de production et de la qualité de la production, de la consommation et des échanges.

Il faudrait également considérer le fait que l'instabilité du budget alloué aux subventions est intimement liée à l'instabilité du revenu de l'État procuré essentiellement par les recettes des hydrocarbures. Depuis 1994, l'État algérien tente de maintenir le cap sur un processus de libéralisation économique total et rapide. Cependant, cette démarche a toujours mis à l'écart le marché du blé, de par son importance dans la consommation alimentaire en Algérie. Cette supposée libéralisation intérieure implique un recul important du rôle de l'État en tant qu'organe régulateur. Les prix seront désormais régulés par le marché, ce qui implique une suppression totale des subventions à la consommation et du soutien aux prix.

## Conclusion :

À travers le temps, la filière blé est devenue hautement stratégique pour l'Algérie, la production locale de blé est incapable de satisfaire la totalité de la demande intérieure, le recours structurel aux importations contribue de façon importante à la disponibilité interne du blé et des céréales en règle générale. Par conséquent, le taux de dépendance aux marchés internationaux pour ce produit est assez important et représente une moyenne annuelle de 70 % de la consommation intérieure sur la période (1992-2011). Cela est dû à plusieurs raisons dont, l'augmentation de la moyenne de consommation par individu, de l'augmentation de la consommation globale entraînée par la croissance démographique, de la stagnation de la production nationale, de la faiblesse de la surface agricole totale par habitant et des conditions climatiques difficiles et aléatoires.

Les importations des produits agricoles en général et du blé en particulier jouent un rôle clé dans la couverture de la demande locale en produits alimentaires. La couverture de la demande locale en blé par les importations représente en moyenne 68% sur la période entre 2000 et 2010.

Les très faibles progrès enregistrés par la production domestique comparés à la croissance démographique passant de 103kg/habitant en 1965 à 81kg/habitant en 2013 obligent l'État à rechercher les moyens d'une gestion rationnelle des approvisionnements sur le marché international, adaptés aux ressources budgétaires du moment, mais offrant une garantie contre les risques de pénurie.

La régulation des marchés agricoles reste un sujet central de l'analyse économique. De nombreux pays en développement sont confrontés de plus en plus à cette problématique. L'objectif de la sécurité alimentaire et la sécurisation de l'approvisionnement augmentent le poids financier des politiques de régulations menées dans ces pays. Les subventions à la consommation se sont toujours imposées comme une mesure phare des pouvoirs publics. Dans bon nombre de pays en développement, la régulation du marché est le fait d'assurer un approvisionnement suffisant à un prix relativement bas, et ce quel que soit le coût engendré.

En Algérie, la politique de régulation des marchés alimentaires et du blé en particulier a connu une forte intervention de l'État. À travers le temps, le soutien aux prix à la consommation s'est imposé comme le mécanisme privilégié des pouvoirs publics, le recours massif aux subventions à la consommation avait pour principal objectif d'assurer la sécurité alimentaire des populations. À ce jour, les pouvoirs publics conservent une place importante dans la régulation du marché du blé. La crainte

d'une insécurité alimentaire a, en fin de compte, largement maintenu le rôle de l'État, en conservant un système de prix interventionniste à tous les stades de l'approvisionnement et de la distribution du blé.

Pour ce faire, il n'existe pas de méthodologie dominante ou de règle précise pour la modélisation et le calcul des subventions à la consommation. Il faut tout d'abord connaître la nature des subventions et de quelle manière elles sont versées dans l'économie. Par exemple, les aides directes aux ménages et les subventions à la production ne peuvent pas être traitées de la même façon dans le système de calcul. Les subventions que verse l'État algérien pour soutenir la consommation du blé ne concernent pas uniquement les ménages, mais elles sont destinées au marché du blé dans sa globalité. La consommation des ménages, les consommations intermédiaires ainsi que les exportations sont offertes sur le marché à un prix toujours inférieur au prix d'achat (prix international ou prix de la production locale). Par conséquent, la structure du prix du marché, les taxes et l'équilibre sur le marché des biens doivent être adaptés en prenant en compte le versement des subventions.

## Travaux cités

- **APSES.org**, Cours1 ; CHAPITRE 1 : Les sources et les limites de la croissance économique.
- **Bachta M.S, 2008**. L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en Tunisie. In : Allaya M. (ed.). Les agricultures méditerranéennes : analyses par pays. Montpellier : CIHEAM, p.75-94 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches ; n. 61).
- **BeaBoss.fr**, chef d'entreprise, Définitions-glossaire : croissance économique.
- **BELAGROUZ. A**, « Thèse de master, 2013 », Analyse du Comportement du Blé Tendre, Variété El WIFAK (*Triticum aestivum* L.) Conduite en Labour Conventionnel, Travail Minimum et Semis Direct sur Les Hautes Plaines Sétifiennes.
- **BENABDALLAH. M. A**, « Thèse de master, 2016 », Les caractères et les effets d'une fertilisation biologique par le grignon d'olive sur le rendement des cultures des céréales.
- **Benoist R**, Articles-en « ANDLIL, Trader Inside », Définition de croissance exogène.
- **Benoist. R**, Article en « ANDLIL, Trader Inside », quelles sont les limites de la croissance ?
- **BENYOUCEF. B, 2016**. Revue Agriculture. Numéro spécial 1, 17 – 31, Le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social. Qu'en est-il de l'Algérie ?
- **BOURI. Ch**, « Thèse de doctorat, 2011 », Les politiques de développement agricole ; le cas de l'Algérie : impact du PNDA/PNDAR sur le développement économique.
- **BOURIHANE. D et MEKKAOUIL.Z**, « thèse de Master, 2013 », Analyse des déterminants de la production du blé en Algérie, Cas des wilayas Tiaret, Sétif et Médéa « L'échantillon 1990 – 2009 ».
- **Bessaoud. O, 2016**, Administrateur scientifique-CIHEAM-IAM Montpellier, La sécurité alimentaire en Algérie. Étude réalisée pour le Forum des Chefs d'Entreprise, Alger (Algérie). Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles, 14-20 mai).
- **Djermoun. A, 2009**, La production céréalière en Algérie : les principales Caractéristiques, Revue Nature et Technologie. N° 01. Pages 45 à 53.
- **D. de la Croix et Thomas Baudin (2015)**, La croissance économique, 21 pages.
- **D. M.** (Président de la Russie), 2009, CRISE ALIMENTAIRE GLOBALE : L'importance du marché du blé.

- **EL HADEF EL OKKI. L.** (Thèse de Master, 2015), Valeurs d'appréciation de la qualité technologique et biochimique des nouvelles obtentions variétales de blé dur en Algérie, Décembre 2015.
- **Elong Menna. I.**, « Thèse de doctorat, 2020 », Analyse fonctionnelle de la compétition pour les ressources entre la culture et la flore spontanée dans un agrosystème céréalier en milieux semi-arides.
- **FAO, 2001.** Le rôle de l'agriculture dans le développement des pays les moins avancés et leur intégration à l'économie mondiale, Document préparé en vue de la Troisième.
- **FELIACHI.K, 2003,** Rapport National sur les Ressources Génétiques Animales : Algérie, COMMISSION NATIONALE AnGR.
- **Fr. Terrones. G et Ph. Burny,** Évolution du marché mondial du blé au cours des cinquante dernières années.
- **FRITAS. S.**, « Thèse de master, 2012 », Etude bioécologique du complexe des insectes liés aux cultures céréalières dans la région de Batna. (Algérie).
- **GHELAMALLAH. A.**, « thèse de doctorat, 2016 », Etude des pucerons des cultures maraîchères et leurs complexes parasitaires dans la région de Mostaganem (Nord-Ouest Algérien).
- **Hamadache. H.**, « Thèse de doctorat, 2015 », Réforme des subventions de marché du blé en Algérie : une analyse en équilibre général calculable.
- **HAMRIT. S, 1995.** Situation des fourrages en Algérie, Al Awamia - 89 - Juin, 12 pages.
- **H. KHERCH.M et B. BOUCHAFAA, 2012,** La politique céréalière en Algérie.
- **Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.), 1999.** Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb. Montpellier : CIHEAM, 309 p. (Cahiers Options Méditerranéennes ; n. 36).
- **Jouve A.-M., Kheffache Y., Belghazi S.** La filière des céréales dans les pays du Maghreb : constante des enjeux, évolution des politiques. In : Allaya M. (Ed.). Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000. Montpellier : CIHEAM, 1995. p. 169-192. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches ; n. 14).
- **Kaboré. E, 2011,** Déterminants de la croissance économique au Burkina Faso – mémoire online.



- **KASEYA. J, 2011**, Gestion des finances publiques et son impact sur l'évolution de la croissance économique en RDC- mémoire online.
- **Kellou.R, 2008**- Analyse du marché algérien du blé dur et les opportunités d'exportation pour les céréaliers français dans le cadre du pôle de compétitivité Quali-Méditerranée. Le cas des coopératives Sud Céréales, Groupe coopératif Occitan et Audecoop - Montpellier : CIHEAM-IAMM, p. (Master of Science, IAMM, 2008, Série Thèses & Masters n°93).
- **Khelifa. L, 2020** Importation de blé : L'Algérie dépasse largement ses prévisions- 12 février.
- **LAMRI. R et GHARSALLAH. N**, « Thèse de Master, 2020 », L'évolution des productions et des superficies des légumineuses alimentaires dans la région semi-aride : cas de Bordj Bou Arréridj.
- **LAMARA. A et BENGUEDOUDJ. S**, « Thèse de Master, 2019 », Etude du comportement variétal du blé tendre (*Triticum aestivum* L.) vis-à-vis du stress hydrique dans la région de Sétif.
- **LEVERBE. J**, Quels sont les facteurs de la croissance économique ? « MELCHIOR ».
- **M. Chauvet** (ethnobotaniste, chercheur et enseignant à l'INTRA et à l'ENSAM), livre Des Céréales, Gulf Stream éditeur.2008.
- **M. M. CHAVES et al**, How Plants Cope with Water Stress in the Field? Photosynthesis and Growth, Annals of Botany, Volume 89, Issue 7, 15 June 2002, Pages 907–916.
- **Mohamed Chabane, Jean-Marc Boussard**. La production céréalière en Algérie : Des réalités d'aujourd'hui aux perspectives stratégiques de demain. [Autre] 2012, 20 p. fahal-02804678f.
- **Mr. MAAMRI. K**, « thèse de master, 2011 », Stabilité du critère de la discrimination du carbone isotopique en relation avec le poids spécifique de la feuille drapeau chez quelques variétés de blé dur cultivées en milieu semi-aride.
- **O. Bessaoud et al, 2019**. Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie. [Rapport de recherche] CIHEAM-IAMM, pp.82. Ffhal-02137632f
- **OUKRID.A et YUCEF. R**, « thèse de Master, 2018 », Impact du secteur agricole sur la croissance économique en Algérie.
- **Rebah, A. (2012)**, Le développement national contrarié, Alger, Anis Éditions ; openedition journals.
- **SES**, cours en ligne en terminale, la croissance économique, qu'est-ce que c'est ?
- **Yamna Achour Tani, 2013**. Analyse de la politique économique algérienne. Economies et finances. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I. Français. FfNNT 2013PA010017ff.

- **ZITOUNI. T, 2019.** Légumes Secs, les aliments de demain, Agroligne N° 111 - Avril / Juin.

## Sites Web

- **Agro, 2020** (Agence Ecofin), Algérie : la facture des importations de céréales continue de baisser, <https://www.agenceecofin.com/cereales/0405-76288-algerie-la-facture-des-importations-de-cereales-continue-de-baisser>.
- **OCDE/FAO, 2020**, « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données). <http://www.fao.org/3/ca8861fr/Cereales.pdf>.
- **Semencemag.fr** ” Le blé, C'est toute une histoire ”- <https://www.semencemag.fr/ble-selection-genetique.html>.
- **Technomitron**, Le blé histoire et culture, dossier environnement de l'INRA, Wikipédia, AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé) France-Agrimer ; INBP), <http://technomitron.aainb.com/constituants-pain-et-pate/le-ble/>.

# ANNEXES

## Annexe 01 : Evolution des superficies maraîchères et de la pomme de terre

(Campagnes 2000-2012). U : ha

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
277 400	290 690	320 100	345 558	363 030	372 096	354 093	363 549	393 594	429 417	449 258	468 262
65 790	72 560	88 660	93 144	99 717	93 144	79 339	91 841	105 121	121 996	131 903	138 666

Source : base de données DSASI-MADR, 2017

## Annexe 02 : La capacité de stockage de blé

	C.C.L.S	U.C.A	O.A.I.C	ERIAD et SMIDE	Stockage privé
Capacité en T	2700 000	160 000	500 000	900 000	250 000

OAIC, 2010

## Annexe 03 : Le fond de régulation des recettes (FRR)

### Bref historique du fond de régulation des recettes (FRR)

Durant le début des années 2000, l'État algérien a privilégié la prudence budgétaire malgré les prix élevés du pétrole entre 2004 et 2005, les cours en moyenne étaient supérieurs à 45 dollars alors que le prix pétrolier de référence du budget était de 19 dollars US le baril. Le surplus a alimenté le fonds de régulation des ressources. Ce FRR a été créé, en 2001 à la faveur d'une disposition de la loi de finances complémentaire de la même année, l'objectif de cet instrument est de sécuriser les programmes de développement de l'Algérie à moyen terme et de protéger l'économie algérienne des chocs extérieurs, entre autres la maîtrise de l'inflation. Toutefois, la conjoncture avec un prix du pétrole en chute libre a contraint les autorités financières du pays à plus de prudence. Ainsi, le FRR aurait pour mission

principale dans les années à venir de couvrir un déficit budgétaire éventuel. La loi de finances 2014 prévoit un déficit prévisionnel du budget. Donc, le FRR sera appelé, dans ce cas, à couvrir les lacunes.

**Annexe 04 : Evolution de la population algérienne de (2004 -2012).**

Années	Population (en nombre de personnes)
2004	32364000
2005	32600000
2006	33160000
2007	33728000
2008	34591000
2009	35268000
2010	35978000
2011	36717000
2012	37495000

**Source : statistiques de l'ONS.**